

Evaluation Finale ENV/2013/24318 – AMCC -Réduction de la vulnérabilité climatique à São Tomé et Príncipe

**Contrat Cadre SIEA 2018 - LOT 1 – Gestion durable des
ressources naturelles et résilience
EuropeAid/138778/DH/SER/multi**

Numéro de référence CRIS : D-24318

Projet de rapport final (DRAFT)

Novembre 2020



This project is funded by
the European Union



A project implemented by
Landell Mills International

Evaluation Finale ENV/2013/24318 – AMCC - Réduction de la vulnérabilité climatique à São Tomé et Príncipe

Contrat Spécifique 2019/414197

Projet de rapport final d'évaluation

14/11/2020

Elaboré par:

Giorgio V. Brandolini

Bastien Loloum

Avertissement :

Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité des évaluateurs et du contractant et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne.

Adresse:

Landell Mills International

The Old Station House

15a Main Street

Blackrock

Co. Dublin

Ireland



INFORMATIONS CLES

| | |
|-------------------------------------|--|
| Contrat Cadre | EuropeAid/138778/DH/SER/Multi Framework Services for the Implementation of External Aid – Lot 1 Sustainable Management of Natural Resources and Resilience |
| Contrat spécifique numéro : | 2019/414197 |
| Nom du projet : | Evaluation Finale ENV/2013/24318 – AMCC – Réduction de la vulnérabilité climatique à São Tomé-et-Príncipe |
| Contractant: | Landell Mills International |
| Autorité Contractante: | Délégation de l'Union européenne au Gabon, Sao Tomé-et-Príncipe et la CEEAC |
| Date de début/ Fin : | 12 Mars 2020 – 31 Décembre 2020 |
| Gestionnaire de l'évaluation | Mr Albert Losseau |

CONTROLE QUALITE

| Version du rapport | | Statut | | Date |
|--------------------|------------------------|---|-----------|------------|
| V1 | | Draft | | 12/11/2020 |
| | Nom | Position | Signature | Date |
| Préparé par : | Giorgio V. Brandolini | Chef de mission | | |
| | Bastien Loloum | Expert national | | |
| Révisé par : | Christelle Ndagijimana | Gestionnaire du projet pour Landell Mills International | | |
| Approuvé par : | | | | |



TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| 1 INTRODUCTION..... | 7 |
| 1.1 Le projet AMCC..... | 7 |
| 1.2 La logique de l'intervention | 8 |
| 1.3 L'évaluation finale | 10 |
| 1.4 Limites de la collecte de données..... | 12 |
| 2. REPONSES AUX QUESTIONS ET CONCLUSIONS | 13 |
| 2.1 Pertinence | 13 |
| 2.1.1 Le contexte..... | 13 |
| 2.1.2 L'identification | 14 |
| 2.1.3 Formulation et stratégie du projet | 15 |
| 2.2 Efficience..... | 18 |
| 2.3 Efficacité..... | 21 |
| 2.4 Impact | 25 |
| 2.5 Durabilité | 28 |
| 2.6 Valeur ajoutée de l'UE | 30 |
| 2.7 Cohérence de l'action avec la stratégie de l'UE dans le pays..... | 31 |
| 2.8 Questions transversales | 31 |
| 2.8.1 Egalité des sexes..... | 31 |
| 2.8.2 Environnement et changement climatique..... | 31 |
| 2.8.3 Principe « leave no-one behind » et approche basée sur les droits..... | 31 |
| 3. EVALUATION GLOBALE | 33 |
| 4. CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS TIREES..... | 34 |
| 4.1 Conclusions..... | 34 |
| 4.2 Enseignements tirés | 36 |
| ANNEXES 38 | |
| 1. Chronogramme du projet..... | 38 |
| 2. Budget..... | 38 |
| 3 Théorie du changement reconstruite | 39 |
| 4 Questionnaire avec les questions de l'évaluation..... | 39 |
| 5 Matrice de l'évaluation | 41 |
| 6 Bibliographie | 43 |
| 7 Chronogramme de l'enquête de terrain | 45 |
| 8 Informateurs | 45 |
| 9 Indicateurs du projet | 46 |



ACRONYMES

| | |
|----------|--|
| AàP | Appel à Propositions |
| AAP | African Adaptation Programme |
| AMCC | Alliance Mondiale contre le Changement Climatique |
| APC | Adaptation policy checklist |
| ATI | Assistance technique internationale |
| BM | Banque mondiale |
| CC | Changement Climatique |
| CCNUCC | Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques |
| CDN | Contribution (prévue) déterminée au niveau national |
| CNMC | Comité Nacional para as Mudanças Climáticas |
| DGA | Direction Général de l'Environnement |
| FAO | Food and Agriculture Organisation |
| FED | Fond Européen de Développement |
| FEM | Fond pour l'Environnement Mondial |
| FONG-STP | Fédération des ONG de São Tomé e Príncipe |
| MOPIRNA | Ministerio das Obras Publicas, Infraestruturas, Recursos Naturais e Ambiente |
| ONG | Organisations Non Gouvernementales |
| PAA | Programme Africain d'Adaptation |
| PAMCZC | Projet d'Adaptation aux Changements Climatiques en Zones Côtières |
| PANA | Plano de Acção Nacional para Adaptação às Mudanças Climáticas |
| PMA | Pays les Moins Avancés |
| PNSAN | Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PPP | Partenariats Public-Privés |
| ROM | Result Oriented Monitoring |
| SNRP | Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| STD | Dobra |
| STP | São Tomé et Príncipe |
| UE | Union européenne |



RESUME EXECUTIF

Le Changement Climatique (CC) pose des contraintes à la production rurale de Sao Tomé et Príncipe en raison des difficultés de prévision et d'adaptation à des événements extrêmes ou peu prévisibles.

L'identification du projet *Réduction de la vulnérabilité climatique à São Tomé et Príncipe* (STP), financé entièrement par l'Union Européenne (UE), a été longue et complexe. Sa formulation n'a pas été le résultat d'une vision partagée et chaque partenaire s'est fait une idée différente de son objectif. Le projet visait à renforcer la gouvernance de la question du CC et son intégration et contribution aux politiques de développement de STP, en atteignant deux résultats complémentaires :

1. Les systèmes productifs des districts de Lembá et Mé Zochi sont plus aptes à répondre durablement aux besoins des populations rurales, en prenant en compte l'ensemble des scénarios et épisodes climatiques probables (volet 1);
2. Les capacités des institutions nationales à répondre aux défis liés au climat sont renforcées (volet 2).

L'exécution du projet, selon la modalité de gestion décentralisée, a été assignée à la Direction Générale de l'Environnement (DGA) du Ministerio das Obras Públicas, Infraestruturas, Recursos Naturais e Ambiente. Le Comité Nacional para as Mudanças Climáticas (CNMC), l'organisme en charge de la coordination de la réponse au CC, a opéré comme Comité de pilotage du projet. Le budget du projet était de 3 millions d'euros, presque également reparti entre ces deux volets. Ses activités se sont déroulées entre le 01/02/2015 et le 30/12/2018. Chaque Devis programme a adopté un Cadre logique et des indicateurs propres. La mesure des résultats s'est limitée aux livrables immédiats des activités du projet. En raison de l'annulation de l'Appel à proposition (c'est-à-dire de l'exécution du volet 1 du projet), le taux d'exécution du budget a été de 42% des ressources disponibles.

Le projet a développé des capacités et des connaissances, des méthodologies et des outils de travail à utiliser dans la planification, la coordination, le suivi et la communication de la question climatique. Sa contribution dans la mise en oeuvre de ces acquis a été très limitée, et le renforcement de la coordination nationale de la question climatique n'a pas dépassé le niveau technique et matériel, sans aborder celui décisionnel. Bien que les connaissances créées soient importantes et partiellement utilisées, elles n'ont pas été suffisantes pour intégrer de façon systématique et cohérente la question environnementale dans les politiques, stratégies et plans de développement du gouvernement santoméen.

Les principaux résultats obtenus par le projet sont :

1. **Engagement institutionnel.** Engagement de 50 entités publiques dans 9 secteurs (ressources hydriques, pêche, agriculture, environnement, forêts, éducation, tourisme, entreprises privés, administration publique).
2. **Coordination nationale.** Le CNMC a été réactivé, équipé physiquement et a réalisé 16 réunions de coordination du CC. Le Décret législatif et le Règlement du CNMC ont été élaborés mais n'ont pas encore mis en oeuvre. Le CNMC dispose d'un accès à la base de données et à la plateforme de suivi des projets dans le secteur du CC qui se trouve actuellement hébergé chez l'*Instituto de Inovação e Conhecimento* mais n'est pas active. Les réseaux sociaux sont partiellement actifs (Facebook), le website n'est pas en ligne.
3. **Création de connaissances.** Les outils de travail développés directement par ou avec l'assistance du projet incluent 4 Etudes diagnostiques, notamment le Recensement et établissement d'une base de données et de tableaux de bord des Projets de CC, les Lignes directrices pour améliorer l'intégration transversale du CC dans les politiques sectorielles de STP, un Guide méthodologique pour l'élaboration des Plans d'adaptation des districts, et la Troisième communication nationale sur le CC (2019).
4. **Création des capacités.** 41 officiers et techniciens formés dans les domaines techniques et de l'informatique.



5. Communication et sensibilisation : Elaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'action de Communication sur le CC et Réalisation de 28 actions de communication.

Le projet a transféré de la technologie innovante au CNMC, à la DGA, aux autres institutions concernées par la question climatique et aux municipalités de Lembá et de Mé Zochi, mais les bénéficiaires ont augmenté leurs compétences et connaissances d'une manière individuelle plutôt qu'institutionnelle. Le projet n'a pas touché au fonctionnement des institutions mêmes. L'impact majeur du projet sur le terrain, bien que partiel, a été la sensibilisation des institutions de STP.

Les résultats atteints par le projet n'ont pas eu d'effets multiplicateurs jusqu'à présent. Les études diagnostiques ont identifié les besoins de leurs institutions et proposé des mesures et modalités d'action, et celles-ci ont été disséminées mais n'ont pas encore été utilisées. Le relancement du CNMC a été plutôt théorique et insuffisant par rapport à son rôle dans la coordination climatique. Ses réunions extraordinaires n'ont pas pour but d'atteindre des objectifs concrets – comme ceux qui pourrait être associés à la mise à jour et implémentation du Plano de Acção Nacional para Adaptação às Mudanças Climáticas (PANA) – mais de faciliter les échanges d'informations entre les entités qui y participent. Cette situation est liée à la faiblesse principale du projet qui n'a pas considéré les besoins de renforcement des processus politiques en amont des décisions techniques du CNMC et de la DGA. Le projet n'a pas contribué à l'atteinte de deux conditions qui auraient pu assurer la durabilité financière de ses résultats : l'alignement de la planification et de coordination climatique avec sa budgétisation, et la participation du secteur privé dans la discussion et la prise des décisions. Ainsi le fonctionnement du CNMC et les actions de la DGA, c'est-à-dire la coordination, la planification et le suivi de la question climatique à STP, dépendent encore des bailleurs des fonds.

Les faiblesses de l'identification et de la formulation de la stratégie du projet ont conduit à une exécution partielle des activités et constituent un défi à la durabilité de ses résultats. Des circonstances contingentes ont gêné la révision de cette stratégie et maintenu un engagement minimal de la part des partenaires et des bénéficiaires. L'acquis principal de cette initiative est la création des conditions préalables à l'engagement de STP dans l'adaptation au CC afin de préparer le pays à s'adapter d'une manière durable aux changements et à la variabilité climatiques.

Enseignements tirés :

1. *CNMC et DGA.* Promouvoir la révision du mandat du CNMC afin que :

- son action soit directement dépendant de la Primature et des Ministères sectoriels,
- le secteur privé participe comme membre à ses réunions (e.g., les représentants des agriculteurs et des pêcheurs)
- il soit en charge de la révision et exécution du PANA

2. *Délégation de l'UE.* Séparer les fonctions des institutions appuyées, tel que le CNMC, du pilotage des projets d'assistance technique. Le Comité de pilotage assure l'orientation stratégique des projets et ne doit pas coïncider avec leur appropriation par les partenaires. La présence du représentant de la Délégation de l'UE à Libreville devrait assurer ce rôle (normalement comme observateur) dans les Comités de pilotage des projets.

3. *CNMC.* Assister les organisations santoméennes dans la participation aux accords et programmes régionaux qui ont une pertinence climatique, comme l'inscription des autorités locales à la Convention des Maires pour l'énergie et le CC. Cette action pourrait devenir une composante de la Stratégie nationale de communication du CC.

4. *CNMC et DGA.* Négocier avec les bailleurs des fonds l'inclusion d'un volet concernant le renforcement des capacités de budgétisation du CC dans leurs programmes d'assistance.



5. *CNMC et DGA*. Promouvoir la formulation d'une Stratégie intersectorielle de formation des capacités et gestion des connaissances dans le domaine du CC en valorisant les résultats de l'Etude du cadre institutionnel et législatif réalisé par le projet. Négocier avec les bailleurs des fonds des activités de formation institutionnelle dans le cadre de la Stratégie mentionnée, incluant des actions d'échange d'expériences et de systématisation / dissémination des connaissances.

6. *CNMC et DGA*. Assurer que les activités de communication des projets de CC soient alignées avec, et mettent en œuvre, les priorités de la Stratégie nationale de communication du CC élaborée avec l'appui du projet

7. *CNMC*. Assurer l'inclusion de la question de genre et l'approche basée sur les droits dans la révision du PANA, de la Stratégie nationale de communication sur le CC et les autres outils de travail élaborés par le projet.



1 INTRODUCTION

1.1 Le projet AMCC

Le projet Alliance mondiale contre le Changement Climatique (AMCC) - Réduction de la vulnérabilité climatique à São Tomé et Príncipe (STP) fait partie des actions mises en œuvre par le gouvernement pour répondre aux menaces du Changement Climatique (CC).

Le projet visait à atteindre deux résultats complémentaires :

1. Les systèmes productifs des districts de Lembá et Mé Zochi sont plus aptes à répondre durablement aux besoins des populations rurales, en prenant en compte l'ensemble des scénarios et épisodes climatiques probables (volet 1);
2. Les capacités des institutions nationales à répondre aux défis liés au climat sont renforcées (volet 2).

Le premier volet, de niveau local, avait pour objectif de générer une dynamique de terrain et l'exécution d'actions concrètes dans les Districts de Lembá et de Mé-Zochi en matière d'adaptation à l'impact du changement climatique.

Le deuxième volet, de niveau national, avait le but de créer et d'améliorer le cadre institutionnel (politique, stratégique et opérationnel) de STP en réponse aux enjeux et aux vulnérabilités du changement climatique. Ce volet était préalable à la mise en œuvre des actions de terrain (à financer par l'Appel à proposition [AàP] du volet 1 dans les Districts de Lembá et Mé Zochi) et aurait permis d'en tirer des enseignements (bonnes pratiques) en vue de leur réplication dans le reste du pays. Ce résultat, centré sur l'action coordinatrice du Comité Nacional para as Mudanças Climáticas (CNMC), comprend (a) le renforcement du cadre institutionnel de gestion proactive, transparente et coordonnée de la question climatique, (b) le renforcement des connaissances et compétences des ressources humaines (Etat, district et société civile), et (c) l'intégration de la question climatique dans les instruments de planification et leur mise en œuvre (volet 2).

La proposition de projet a été identifiée et formulée en 2012-2013. L'ordonnateur national a signé la convention de financement le 12/06/2014. La durée de la mise en œuvre opérationnelle était de 60 mois (12/06/2014 - 11/06/2019) plus 24 mois de clôture (12/06/2019 - 11/06/2021). L'exécution du projet, selon la modalité de gestion décentralisée, a été assignée à la Direction Générale de l'Environnement (DGA) du Ministerio das Obras Públicas, Infraestruturas, Recursos Naturais e Ambiente (MOPIRNA). Le CNMC, l'organisme en charge de la coordination de la réponse au CC, a opéré comme Comité de pilotage du projet.

La phase de démarrage a subi plusieurs retards en raison de la nécessité de vérifier la pertinence de l'encadrement institutionnel et des actions envisagées, face à la multiplication des projets dans le domaine du CC à STP. Le projet a démarré le 1/2/2015 et un expert a été contracté à partir du 10/03/2015 pour assister la DGA dans l'exécution du projet. Cet expert a travaillé à la sensibilisation des parties prenantes et la revitalisation du CNMC, à l'élaboration des Devis Programmes et à la préparation de l'appel à propositions (volet 1) pour l'attribution des actions de terrain à réaliser dans les Districts de Lembá et de Mé Zochi.

Le *Devis programme de démarrage*, signé le 12/11/2015, a été mis en œuvre entre le 01/12/2015 et le 31/05/2016. La phase de croisière du projet a commencé avec le *Devis programme 1* (01/06/2016 – 11/06/2017) et le recrutement de l'assistance technique, avec le même expert en charge du démarrage. L'équipe d'appui au programme AMCC+ (*European Union support facility*) a conduit une mission d'*appui technique* entre le 22 et le 26 février 2016 pour faciliter la réorientation du projet, déjà en retard.

Le *Devis programme 2* s'est déroulé entre le 12/06/2017 et le 30/12/2018, avec plusieurs missions d'assistance technique menées par 2 experts principaux et 4 experts non principaux entre le 12/06/2017 et le 11/06/2019. Cette équipe a présenté les résultats du projet au cours du séminaire de clôture qui s'est tenu à São Tomé le 8 mai 2019.



Le diagramme de l'annexe 1 présente le chronogramme du projet.

L'exécution des activités du volet 1 a vu le lancement de l'*Appel à propositions* (publié en novembre 2016) pour l'attribution des actions de terrain dans ces Districts (7 propositions d'Organisations non gouvernementales [ONG] reçues, 2 pour Lembá e 5 pour Mé Zochi). Suite à la non-finalisation de la procédure de l'appel à propositions avant la date limite de contractualisation (12/06/2017), cette procédure a été annulée et les actions de terrain dans les 2 Districts cible n'ont pas été réalisées.

Les activités du volet 2 se sont déroulées dans les domaines suivants :

- Résultat 1. Renforcement des capacités d'exécution du projet par l'autorité contractante (DGA) et par le Comité national pour le changement climatique (CNMC)
- Résultat 2. Renforcement du cadre institutionnel et des capacités
- Résultat 4. Elaboration d'études de vulnérabilité détaillées et de Plans d'adaptation des 2 Districts de Lembá et de Mé-Zochi
- Résultat 5. Mise en place du Système de suivi et de gestion des informations concernant le changement climatique
- Résultat 6. Elaboration du Plan de communication national pour le changement climatique y compris l'exécution des activités de communication et de sensibilisation des institutions

La non-exécution du volet 1 a limité l'appui aux deux Districts cibles à la réalisation des études de vulnérabilité et des plans de développement environnementaux (volet 2).

Par rapport à sa stratégie initiale, le projet n'a pas pu renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique dans les deux Districts cible (en raison de l'annulation de l'appel à propositions) et n'a pas contribué à renforcer la coordination de l'action de STP dans la région africaine. En particulier, le Devis programme 2 n'a pas exécuté les activités inscrites dans son Résultat 3 (Elaboration du plan de formation), l'exécution duquel aurait pu suppléer au manque d'exécution du volet 1 dans la création des capacités et des connaissances locales.

Le projet a été entièrement financé par l'Union Européenne (UE). Le budget initial se répartit entre volet 1 (1.5 million d'euros), volet 2 (1.35 million d'euros) et autres dépenses (audit, évaluation, visibilité, imprévus, 150,000 d'euros). Aucune contribution financière n'était prévue de la part du gouvernement de STP. Le montant attribué au volet 1 n'a pas été dépensé et le taux d'exécution du volet 2 était de 90% à la fin de la mise en œuvre opérationnelle. Globalement, le taux d'exécution du budget a été du 42%.

Le tableau de l'annexe 2 présente le budget du projet.



1.2 La logique de l'intervention

La Théorie du changement (TdC) du projet identifie les conditions et les facteurs – y compris le contexte et les capacités des acteurs - nécessaires pour permettre que les résultats du projet aboutissent à un impact. C'est un



outil à utiliser pour analyser l'efficacité d'un projet et de ses résultats, de ses impacts immédiats et résultats intermédiaires à ses impacts finaux et à sa durabilité, c'est-à-dire la contribution du projet à la stratégie générale de développement.

Ce projet envisage d'engager STP dans un processus efficace et durable d'adaptation à la variabilité et au changement climatique. Il vise à renforcer le cadre national de coordination, planification et suivi du changement climatique, pour créer les capacités de gestion de la question climatique, y compris la coordination interne et internationale, la communication et le suivi du projet. En pratique il essaye de structurer les instruments politiques, opérationnels et techniques propres à la gestion des risques et la réponse du pays aux impacts du changement climatique. L'efficacité de ces mesures dépend clairement de leur déploiement au sein des plans de développement nationaux et locaux.

Le projet devrait contribuer à relancer l'intérêt politique pour la question climatique. Son exécution devrait renforcer les capacités institutionnelles de soutien à l'adaptation climatique locale (Résultat 2) et diminuer la vulnérabilité climatique des populations et de systèmes de production ruraux (Résultat 1) afin d'assurer le développement durable de STP dans un contexte de changements et de variabilité climatiques (objectif spécifique).

Cette action souhaitait de tester l'efficacité de l'adaptation climatique dans deux Districts cibles (Lembá et Mé Zochi), en appuyant les autorités locales dans l'exécution des études diagnostiques et dans la formulation et dans l'exécution des Plans Distritaux d'Adaptation (PDA). Cette méthodologie devrait être répliquée dans tous les Districts du pays et apporter des inputs à l'actualisation du Plano de Acção Nacional para Adaptação às Mudanças Climáticas (PANA), à la rédaction de la Contribution Déterminée au niveau National de STP (CDN, 2015) et des Communications nationales sur le CC. Le PANA enfin devraient fournir des inputs pour intégrer la question climatique dans la planification des autres secteurs socio-économiques et pour coordonner les actions climatiques de STP avec celles régionales et continentales.

L'atteinte de ces résultats est par ailleurs également sujette aux facteurs culturels et éducatifs (les modèles traditionnels de vie, la recherche et la formation), sociaux (participation citoyenne, communication, réseaux sociaux), économiques et financiers (planification, accès aux intrants productifs, à l'innovation et aux marchés), institutionnels (planification et intégration de l'environnement avec les autres secteurs) et internationaux (coopération internationale et intégration régionale). L'impact de ces facteurs sur la conservation des ressources naturelles, sur la gouvernance locale, sur l'inclusion sociale, sur le taux d'innovation (c'est-à-dire sur les états intermédiaires - les conditions préalables créées par le projet et nécessaires pour l'atteinte de son Objectif général) dépendent fortement de l'intégration de la question climatique dans la planification intersectorielle souhaitée par le projet. Les résultats du projet devraient pourtant renforcer les chaînes de valeur (en particulière celles agro-alimentaires, la base de l'économie de STP) et l'intégration régionale du pays dans le domaine climatique. Ces processus visent à renforcer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté des populations locales (objectif spécifique du projet) et de ce fait, l'encourager le développement durable et inclusif du pays (objectif général). La stratégie du projet (renforcement de capacités et des ressources et coordination) rend possible l'introduction des priorités de la résilience au changement climatique dans l'élaboration des politiques et des stratégies de STP et dans sa planification nationale et locale. L'application de ces connaissances, capacités et outils créés par le projet constituent l'enjeu de cette action. C'est ici que la gouvernance politique de la question climatique joue un rôle fondamental dans la continuation, expansion et réplique des résultats du projet. Le CNMC, la DGA et les autres partenaires du projet devraient pourtant assurer l'harmonisation technique d'une coordination de haut niveau. à son tour, cet engagement politique dans la question climatique dépend des résultats concrets obtenus dans la mise en œuvre des PDA et de la coordination intersectorielle et régionale. Ce processus, issu de l'intégration entre les résultats du projet et son contexte devrait mettre en marche une spirale vertueuse dans laquelle la population de STP augment sa résilience à l'impact du changement climatique. Le diagramme de l'annexe 3 présente la Théorie du changement reconstruite.



1.3 L'évaluation finale

Les Termes de référence définissent les objectifs de l'évaluation et présentent les Questions d'évaluation indicatives. Notre approche dans la mise en œuvre de cette évaluation se base sur les piliers suivants : enseignements tirés d'évaluations précédentes, une approche rigoureuse et méthodique des techniques et outils d'évaluation, et une anticipation et mitigation des risques pouvant entraver la bonne mise en œuvre de l'évaluation.

La stratégie de l'évaluation se base sur les points suivants :

- *Normes d'évaluation de l'OCDE-CAD et lignes directrices de l'UE.* L'accent a été mis sur les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et les critères spécifiques de l'Union européenne (Cohérence de l'action elle-même et Valeur Ajoutée des interventions de la Commission). Les critères de durabilité et d'impact ont également traités en fonction des mécanismes de durabilité appliqués lors de la mise en œuvre, de l'appropriation de l'action et des résultats et effets observés. Les questions transversales - en particulier le genre, l'impact sur l'environnement et le changement climatique comme sur l'engagement de « leave no-one behind » et la gouvernance - ont été également intégrées dans notre analyse grâce à l'utilisation d'indicateurs et de critères de jugement appropriés.
- *Logique d'intervention ou théorie du changement.* La cohérence de la logique d'intervention avec le cadre logique de l'action et la clarté et la logique de la Théorie du changement du projet sont analysées afin de déterminer si les relations de cause à effet sont conceptualisées de manière complète et réaliste. Une reconstruction de la logique d'intervention a été effectuée afin de représenter le projet de manière fidèle et cohérente à sa mise en œuvre (voir la section 2.2 ci-dessous).
- *Matrice et questions d'évaluation.* La matrice d'évaluation fournit un plan détaillé de la manière dont l'équipe d'évaluation collectera et analyse les données pour chaque question d'évaluation. La matrice comprend des critères de jugement, des indicateurs, la qualité des preuves, des sources de données, la collecte de méthodes et des types d'analyses qualitatives. Cela permet une collecte d'informations plus ciblée pendant la phase de terrain, une analyse plus approfondie pour un rapport final utile et contenant des recommandations concrètes. Le tableau dans l'annexe 4 présente la Matrice de l'évaluation et met en relation les Questions de l'évaluation avec des indicateurs objectivement vérifiables et leurs sources d'information. Les indicateurs proposés substituent ceux du projet qui, selon les rapports d'activités, n'ont pas été calculés d'une manière systématique.
- *Outils d'évaluation.* La méthodologie d'évaluation a utilisé une approche de méthodes mixtes, qualitatives et quantitatives. Une approche inclusive et participative a été adoptée afin de prendre en compte de manière approfondie les thématiques transversales, dont le genre. La recherche d'informations désagrégées et spécifiques est cruciale, afin d'analyser la façon dont le projet a contribué à développer des chaînes de valeur inclusives.

L'évaluation finale s'est déroulée dans les trois phases détaillées ci-dessous.

i. Phase de démarrage

Les évaluateurs ont collecté des documents du projet et réalisé une réunion de démarrage (à distance) avec le chargé de programme de la Délégation de l'UE à São Tomé et Príncipe, le 31 Mars 2020. Cet échange d'idées a permis une compréhension claire et partagée de la portée de l'évaluation, de son calendrier provisoire, des principales parties concernées et de toute information pertinente qui n'a peut-être pas été mentionnée dans les Termes de référence. Cette réunion a été l'occasion pour la Délégation de donner son avis sur la méthodologie proposée par notre équipe sur le terrain et d'obtenir des informations détaillées sur les contrats à évaluer.

Sur la base de la réunion de démarrage, et après une première analyse de fond, notre équipe a compilé une explication narrative de la logique de l'action (Théorie du changement reconstruite) et finalisé la méthodologie. Cela a compris les questions d'évaluation, les indicateurs de la matrice d'évaluation, la matrice de l'évaluation, la



sélection d'outils et de sources de collecte de données et la planification des phases suivantes. Notre approche méthodologique a été synthétisée dans le Rapport de démarrage.

L'annexe 5 présente le questionnaire de l'enquête de terrain avec les Questions de l'évaluation revues à partir des Termes de référence.

ii. Phase documentaire

L'analyse approfondie et systématique des documents a permis de développer des réponses préliminaires aux Questions d'évaluation qui ont été testées lors des entretiens et visites de terrain. Tous les détails de l'évaluation ont été finalisés, y compris les outils d'évaluation. Nous avons formulé un Questionnaire avec 10 questions alignées à celles de l'évaluation pour collecter des informations qualitatives et quantitatives utiles pour notre analyse. A l'issue de cette phase, nous avons soumis une note documentaire (Avril 2020). A la fin de cette phase (Mai 2020), la mission a été interrompue, du fait des restrictions imposées par la pandémie du Covid-19. En raison de nouveaux engagements de l'experte nationale, M. Daena Costa Neto, l'experte nationale, a été remplacée par M. Bastien Loloum, un autre expert national, pendant la phase de terrain (Octobre).

L'Annexe 6 présente la bibliographie des documents consultés dans l'élaboration du Projet de rapport final.

iii. Phase de terrain

L'enquête de terrain a été repoussée à la dernière semaine d'Octobre en raison des restrictions de voyage imposées par la pandémie de Covid-19. La phase de terrain a commencé avec la réunion de coordination de l'équipe et le briefing avec M. Albert Losseau, le représentant de l'UE à São Tomé. Les partenaires et les bénéficiaires du projet comprennent des institutions, des ONG et les populations des communautés atteintes par les activités de sensibilisation, de formation et de coordination.

Plusieurs des informateurs identifiés au début de l'évaluation n'étaient plus disponibles et leurs successeurs dans les mêmes organisations n'étaient pas au courant des activités du projet. Ainsi, le nombre d'interviews menées a été moins important que prévu. Les visites de terrain ont duré cinq jours et ont inclus les briefings et entretiens à São Tomé et les visites dans les districts de Lembã et de Mé Zochi. Nous avons interviewé les représentants des entités présentées ci-dessous :

- Cellule d'appui à l'ordonnateur national – M. Alberto Pereira et M. Marcelino Narciso
- Présidence de la République / Comité National pour les Changements Climatiques – Mme Nilda da Mata
- Direction Générale de l'Environnement du Ministère de l'environnement - M. Lourenço Monteiro de Jesus
- Direction des Forêts et Biodiversité du Ministère de L'Agriculture, Pêches et Développement rural - M. João D'Alva, M. Antonio Meyer, Mme Pascoa Costa, M. Sabino Pires Carvalho
- Fédération des ONG – Secrétaire Permanent, M. Eduardo Elba
- Camara distrital de Mé Zochi – Americo De Ceita, presidente et Alidiu da Cunha
- CECAB, District de Lembã - Osvaldo Goudinho Alves de Carvalho, bénéficiaire
- Première Assistance technique internationale - M. Tiziano Pisoni
- Quarein - deuxième Assistance technique internationale - Mme Ana Gomes (à distance)
- PNUD - Maite Mendizaval, Enrico Dal Farro (à distance)

À la fin des entretiens sur le terrain, nous avons synthétisé nos observations et rédigé la note intermédiaire sous forme de présentation PowerPoint. La présentation des résultats de l'enquête de terrain s'est réalisée dans les locaux de la Cellule d'appui à l'ordonnateur national (GAON) avec la participation du représentant de la DUE, de la GAON et du CNMC.

Nous avons réalisé les interviews des informateurs clés à partir du questionnaire, avec 10 questions ouvertes qui concernent les actions et réalisations du projet, les mettent dans leur contexte et permettent de répondre aux questions de l'évaluation. Nous avons visité les deux districts cibles du projet. Les points de vue des parties



prenantes sur le projet et son impact sur les mécanismes de gouvernement de l'adaptation au changement climatique valident les informations que nous avons obtenues des documents du projet (triangulation).

L'annexe 7 présente le chronogramme de l'enquête de terrain et l'annexe 8 les contacts de informateurs.

iv. Phase de synthèse

Notre analyse s'est concentrée sur les conditions qui assurent l'intégration du CC dans les politiques de développement (voir la logique de l'intervention ci-dessus, 2.2). A ce propos, nous avons analysé l'appropriation des connaissances créées par le projet entre les institutions et les autres parties prenantes et leur engagement dans le mécanisme de coordination présidé par le CNMC.

Une attention particulière a été prêtée à la complémentarité des capacités et des tâches des acteurs locaux et à variabilité de l'engagement des divers niveaux de décideurs. Enfin, nous avons analysé les conditions qui déterminent la prise de décision et la budgétisation du CC. De cette façon, nous avons identifié des failles dans le cadre institutionnel, non abordés par le projet et qui devraient être pris en compte pour orienter d'autres interventions en faveur de la réponse de STC au CC.

Ce Projet de rapport final reprend la méthodologie complète de l'évaluation, les outils et les approches utilisées, met en lumière les résultats des analyses effectuées, les réponses aux questions d'évaluation les conclusions et les enseignements tirés. Nous comptons de présenter ce projet de rapport final – avec l'appui d'une présentation Powerpoint - à São Tomé et Príncipe au groupe de référence et puis de le réviser selon leurs commentaires. Si la pandémie Covid-19 continuera à gêner les mouvements internationaux, l'expert nationale pourrait organiser cette réunion et que l'expert international y participe à distance. Nous soumettrons le Rapport final et le Résumé exécutif après avoir pris en compte tous les commentaires du Groupe de référence.

1.4 Limites de la collecte de données

Les visites de terrain ont permis d'apprécier l'engagement variable des organisations participant au projet. Dès la fin des activités, plusieurs acteurs ont changé de poste. Leurs remplaçants n'étaient pas au courant des activités menées et n'ont pas participé à l'enquête. Les cinq jours disponibles pour la visite de terrain n'ont pas permis de les retrouver. Les informations recueillies se sont limitées aux des informateurs les plus engagés dans le projet.

En raison de la concentration des activités du projet autour du CNMC après l'annulation de l'Appel à propositions, ces limites n'affectent pas la poursuite de l'analyse du projet. L'analyse des documents disponibles donne une idée claire des points forts et faibles du projet et leur triangulation avec les réponses des informateurs interviewés permet de donner une réponse claire aux questions de l'évaluation. Notre analyse prend en considération les valeurs des indicateurs clé du projet – tirées des rapports des activités - qui sont présentés dans l'annexe 9.

Les informations à disposition ont permis de répondre aux questions de l'évaluation. Les documents du projet et les valeurs rapportés des indicateurs du projet concernent seulement l'exécution des activités. Ils ne montrent pas l'effet du projet sur les bénéficiaires, les partenaires et leur contexte. Comme le montre notre analyse, les faiblesses de la stratégie et de l'implémentation du projet ont gêné l'exécution d'activités auprès des bénéficiaires finaux et empêché d'éventuels changements dans le fonctionnement des institutions santoméennes et dans les conditions de la population et dans son environnement ne dépendant pas du projet. En l'absence de valeurs d'indicateurs externes, nous avons évalué comment les résultats du projet ont impacté sur ses bénéficiaires directs.



2. REPONSES AUX QUESTIONS ET CONCLUSIONS

2.1 Pertinence

2.1.1 Le contexte

São Tomé e Príncipe est un état insulaire situé dans l'océan Atlantique face au Gabon. STP est l'un des pays les plus pauvres de la planète. L'insécurité alimentaire persiste dans le milieu rural, largement déterminée par les facteurs les fluctuations des prix des denrées alimentaires, principale source de revenus de la majorité de la population. La hausse des températures et la forte variabilité pluviométrique enregistrées ajoutée à la modification anthropique de la couverture du sol dans les dernières décennies impactent négativement sur le bilan hydrique de la végétation. En plus, on s'attend à des modifications de courants marins qui pourraient affecter l'accessibilité de la ressource halieutique. On s'attend aussi à ce que l'érosion côtière, préexistante au changement climatique, se poursuive avec une hausse attendue de niveau de la mer.

L'économie de STP se base sur l'agriculture familiale et sur la pêche artisanale. Les émissions liées à la consommation des ménages dépendent de la consommation de bois et charbon et sont liées aux dynamiques de déboisement et érosion du sol, contribuant à la vulnérabilité alimentaire de la population. Pourtant, les émissions totales et pro capita de gaz à effet de serre (GES) sont relativement basses. Par contre, ces îles sont vulnérables à la montée du niveau de la mer et à la variabilité du régime des pluies et de la température. La vulnérabilité climatique et en particulière l'insécurité alimentaire des paysans est exacerbée par la dégradation anthropique des systèmes agro-forestiers et par leur remplacement par des systèmes moins résilients.

Le CC pose des contraintes à la production rurale du pays en raison des difficultés de prévision et d'adaptation à des événements extrêmes ou peu prévisibles qui causent, en particulier, des problèmes de récolte et risques de feux en cas de sécheresse, des éboulements et crues des fleuves lors des forts épisodes pluvieux avec l'érosion du sol agricole et forestier, et les tempêtes qui affectent le déroulement de la pêche.

Les contraintes climatiques mentionnées ont une incidence amplifiée du fait de la vulnérabilité liée au déclin des dispositifs d'irrigation mis en place à l'époque coloniale, de la surexploitation du couvert d'ombrage des cacaoyères, de la progression des cultures annuelles (maïs) au détriment des systèmes agro-forestiers et de l'installation de la population et des infrastructures dans la côte.

La croissance et la diversification de la production, la sécurité alimentaire, l'amélioration de l'environnement humain et la conservation du patrimoine naturel sont au centre des politiques de développement de STP depuis longtemps¹ et plus récemment les lient au changement climatique². La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (ENRP II, 2012-2016) vise à intégrer la question climatique dans divers secteurs. La CDN a été élaborée en 2015. Le Plan National de Développement Durable de STP (2020 – 2024) a intégré la réponse au CC dans la planification nationale en ligne avec les compromis internationaux du développement durable de STP³. Cependant, cette intention ne s'est pas encore réellement concrétisée et les programmes de développement sectoriel (agriculture, pêche, transports, etc.) ne répondent d'une manière cohérente aux enjeux climatiques.

1 Voir le paragraphe 57 du Resumo de le Estrategia nacional para a redução da pobreza STP, August 2005; et l'Eixe 2 de la Estrategia Nacional de Reducçã de la Pobreza II (2012-2016).

2 Voir Programa de Promoção de um ambiente saudável e de utilização racional de recursos naturais de l'Eixe 2 de la Estrategia Nacional de Reducçã de la Pobreza II (2012-2016), qui introduit le suivi climatique dans la gestion des ressources naturelles.

3 Agenda 2030 / Objectifs du développement durable ; Samoa Pathways, Agenda 2063 : Africa que queremos.



Le pays est signataire de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). La CDN a :

- a. identifié les principaux risques climatiques, c'est-à-dire que l'érosion costière et le changement des régimes climatiques et des débits des fleuves puissent produire des inondations et des sécheresses prolongées ; et
- b. reconnu que l'augmentation des changements climatiques a un impact direct et négatif sur l'économie rurale et pourtant sur la *sécurité alimentaire* du pays.

En même temps, elle a mis en évidence les difficultés financières, technologiques, institutionnelles et politiques qui s'opposent à l'atteinte des objectifs climatiques, en un mot la *faiblesse* de l'action climatique des institutions de STP. C'est donc le *renforcement du cadre institutionnel* qui constitue le point d'entrée des actions climatiques, et en particulier l'action coordinatrice du gouvernement, la gestion des informations et l'harmonisation de la réglementation et planification intersectorielle. La création d'une approche nationale au CC devrait faciliter et rendre l'accès aux financements et aux technologies innovantes et appropriées pour la mise en œuvre des actions climatiques plus efficient.

Le gouvernement santoméen a déjà établi le CNMC, formé par des représentants de la Présidence de la République et des ministères concernés, et conçu plusieurs initiatives pour répondre à l'impact du changement climatique en collaboration avec les bailleurs de fonds internationaux. Parmi ces initiatives figurent l'implémentation du volet santoméen de l'African Adaptation Programme (AAP) centré sur les milieux terrestres les plus vulnérables de l'île de São Tomé et exécuté par le PNUD sur financement japonais, et le Projet d'Adaptation aux Changements Climatiques en Zones Côtières (PAMCZC) du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) - Banque Mondiale centré sur le littoral et le milieu marin. L'intégration de la question climatique dans la programmation sectorielle est traitée par des projets indépendants. La faiblesse des capacités existantes dans le pays et l'établissement incomplet du cadre institutionnel affaiblissent la portée de ces interventions qui restent des contributions isolées insuffisantes pour produire des effets systématiques dans tout le pays.

2.1.2 L'identification

L'identification du projet *AMCC - Réduction de la vulnérabilité climatique à São Tomé et Príncipe* a été longue et complexe. Le 11^{ème} FED par le Programme indicatif national STP-UE (2014-2020) soutient la mise en œuvre de la SNRP II en se concentrant sur (1) l'eau et assainissement et (2) le renforcement des filières agricoles d'exportation. Néanmoins, les activités des projets routiers exécutés dans le cadre du 10^{ème} FED ont fourni des éléments d'inspiration pour l'entretien d'infrastructures hydrauliques affectées par la variabilité climatique.

L'opportunité de renforcer le cadre national et de compléter les outils pour répondre aux menaces du changement climatique développés par d'autres initiatives a été le facteur déterminant. Le projet a été identifié en 2012, la fiche d'action élaborée en 2012-2013 et la Convention de financement n°DCI-ENV/2012/024-318 entre le Gouvernement de STP et l'UE a été signée le 14/07/2014. Le projet visait à atteindre deux résultats complémentaires, c'est-à-dire le renforcement des capacités des institutions nationales (volet 2) et le lancement d'actions de planification et de renforcement des systèmes productifs dans deux districts ruraux (volet 1), en vue d'essayer cette approche d'une manière concrète avant de la répliquer dans tout le pays et au niveau national. En effet, cette intention de renforcer le cadre institutionnel faisait face à plusieurs enjeux. Les capacités institutionnelles de STP sont minimales et la faiblesse de la gouvernance du pays est un des objectifs prioritaires des stratégies de réduction de la pauvreté et du Plan National de Développement Durable⁴.

4 Objectivo 4. Reforçar a soberania, aprofundar a democracia e renovar a diplomacia para o desenvolvimento: Modernização da administração pública.



L'identification du projet s'est enrichie de l'expérience du volet STP de l'AAP, centré sur le district de Lobata et mis en œuvre par la DGA avec l'appui du PNUD sous financement japonais, et du Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) du Ministère de l'agriculture, mis en place avec l'appui de la Food and Agriculture Organisation (FAO). En effet, le projet AMCC a ciblé les faiblesses structurelles des actions climatiques de STP afin de renforcer l'impact de la Stratégie de réduction de la pauvreté et du programme de sécurité alimentaire.

L'enquête de terrain a confirmé le diagnostic des problèmes abordés par le projet. Les personnes interrogées reconnaissent la faiblesse des capacités des acteurs du développement dans le domaine climatique et du cadre institutionnel en charge de la coordination sectorielle. Les objectifs du projet sont encore valides au niveau macro et micro. Par exemple, les membres du CNMC interviewés souhaitent que ceci soit plus actif dans la coordination intersectorielle. En effet, le CNMC a le mandat de conseiller le gouvernement dans la question climatique. Il réalise des tâches consultatives dans la planification, la coordination, le suivi et la communication des actions des institutions concernées, mais il n'est pas en charge de la coordination climatique proprement dite et la DGA n'a pas assez d'autorité pour réaliser cette tâche. De ça dérive l'importance de l'engagement des parties prenantes dans le fonctionnement du CNMC et du niveau d'intégration entre l'action de celui-ci, la DGA, les ministères compétents et le secteur privé. Il faut noter que le PNUD vise d'appuyer la DGA dans la révision du PANA⁵. Ainsi les processus décisionnels climatiques de haut niveau ont sorti de la stratégie du projet AMCC.

La composition du CNMC, limitée aux ministères et agences gouvernementales, confirme que la coordination climatique se limite au secteur public, ce qui est une lacune de la stratégie du projet. Par conséquent, la stratégie du projet n'a pas inclus le secteur privé ni dans la création des capacités ni dans le renforcement de la coordination climatique. En effet, elle considère la contribution du secteur privé comme une conséquence escomptée du renforcement de la gouvernance sectorielle, en souhaitant la mobilisation des ressources financières et des technologies innovantes dans la mise en place des actions climatiques. Cette conception, qui révèle le rôle dominant jusque-là joué par le secteur public par rapport à l'action privée, est conceptuellement biaisée. En effet, la participation du secteur privé dans la gouvernance climatique contribuerait à assurer son engagement et ainsi préparerait le terrain pour les investissements et l'accès aux technologies appropriées. Cela est encore plus clair si l'on considère que la coordination de la question climatique impacte sur les actions des entrepreneurs, des agriculteurs, des pêcheurs, des commerçants, etc. dans les domaines d'action de chaque politique sectorielle. Les partenariats public-privés (PPP)⁶ dans chaque secteur prennent en compte les enjeux du développement durable en amont de l'intégration de la question climatique. De ce fait, le secteur privé devrait aussi participer à la coordination climatique en amont du processus décisionnel qui impacte sur la planification sectorielle.

2.1.3 Formulation et stratégie du projet

La formulation du projet n'a pas été le résultat d'une vision partagée et chaque partenaire s'est fait une idée différente de son objectif. Pour la DUE à Libreville, il ne rentrait pas dans la planification établie par le Programme indicatif national et en outre elle trouvait difficile de suivre à distance son pilotage stratégique (relations institutionnelles) et les problèmes administratifs et financiers quotidiens. Le déploiement d'un chargé de projets résident à São Tomé dans la dernière année d'exécution a amélioré les relations avec le gouvernement de STP,

5 Le PANA (2006) identifie 17 « projets » prioritaires (en fait des axes d'action), dont certains toutefois n'ont pas de lien explicite avec le CC ou semblent motivés principalement par d'autres considérations.

6 Voir l'emphase mise par le Plano nacional de desenvolvimento sustentável de STP (2020 – 2024) sur l'orientation et la modélisation de tout le procès de planification et de gestion du développement national, régional et distrital avec une vaste mobilisation e participation du secteur privé, de la société civile et des communautés (3. A visão para STP) et sur l'établissement des PPP (6.2 Atores e instrumentos de implementação).



même si des négociations de haut niveau étaient nécessaires pour revoir la stratégie, qui n'ont pas eu lieu. Pour les institutions santoméennes, le projet était bienvenu mais la faiblesse du maître d'œuvre gênait son intégration dans leurs politiques et rendait problématique la coordination des ministères concernés dans l'exploitation de ses résultats. En effet le CNMC ne représente que la liaison entre la DGA et ses contreparties ministérielles et la DGA elle-même a bien peu de force politique auprès d'eux. Ainsi, les parties prenantes de la question climatique – en commençant par la DGA - sont bien plus influencées par la vision qu'elles ont développée dans l'élaboration de leurs politiques sectorielles ou en dialoguant avec les bailleurs des fonds climatiques que par les discussions tenues dans les réunions du CNMC. Une situation qui limite leur engagement dans la coordination sectorielle climatique, c'est-à-dire dans le fonctionnement du CNMC.

Le projet prévoit plusieurs actions de renforcement des capacités et sensibilisation qui devraient engager les parties prenantes dans la coordination climatique intersectorielle. L'Assistance technique internationale (ATI) est au centre de l'accès et du développement des connaissances climatiques innovantes. Mais elle devrait aussi les systématiser et intégrer afin de mieux cibler leur diffusion. Cela n'est pas toujours visible dans le Cadre logique du projet qui présente les études et leur divulgation comme indépendants des activités de formation.

Le Cadre logique est cohérent avec la stratégie du projet. Les objectifs y sont définis d'une manière claire et cohérente. Mais les activités et les indicateurs sont à peine ébauchés : leur définition précise était prévue lors du lancement du projet sur la base des résultats des études diagnostiques qui, comme expliqué dans la prochaine section du rapport n'ont été réalisées qu'à la fin du projet. Ainsi les indicateurs du Cadre logique, dans leurs successives formulations, se sont limités à mesurer l'exécution des activités du projet. En pratique l'élaboration des Devis programme a comporté des révisions substantielles des indicateurs. Par ailleurs, les éléments du Cadre logique n'ont pas toujours été précisés de façon systématique ou complète : les cibles numériques de plusieurs indicateurs n'ont pas été définis.

L'ATI en charge du Devis programme 1 a priorisé le lancement de l'Appel à propositions (AàP) pour les subventions aux ONG dans les deux Districts cibles et le renforcement de la coordination / suivi national. La mission d'appui technique réalisée par le programme AMCC+ en 2016 et la mission *Results-oriented Monitoring* (ROM) en 2018 ont permis de réorienter le Devis programme 2 sur l'exécution des diagnostics sectoriels et le renforcement du CNMC dans la coordination et le suivi de la question climatique. En résumé, le Devis programme 1 a abordé des thèmes qui étaient attendus comme conséquence des activités du Devis programme 2. Les deux Devis programmes n'ont pas prévu l'intégration du CC dans les systèmes budgétaires, un résultat qui était mentionné dans le Cadre logique initial seulement comme indicateur de résultat (c'est-à-dire sans spécifier par quelles activités ou avec quelles ressources). En pratique, le renforcement du cadre institutionnel n'a pas considéré le volet clé des mécanismes de gestion des ressources financières. Ces changements de stratégies ont été dues aux nécessités immédiates de la réalisation des activités plutôt qu'à un changement de stratégie consciente ou de la situation externe : formellement la stratégie du projet est restée la même jusqu'à sa clôture avec ses lacunes initiales.

Ce constat est renforcé par la formulation incomplète des indicateurs du projet, dont le nombre a augmenté d'une version du Cadre logique à l'autre sans établir leurs cibles numériques et, dans plusieurs cas, sans les définir d'une manière précise. La planification s'est donc concentrée sur l'exécution des tâches de l'ATI plutôt que sur le ciblage des objectifs et des résultats escomptés du projet. Ainsi, la logique de l'intervention a fini par devenir la création des conditions qui pourraient permettre le relancement de la coordination de la question climatique plutôt que le renforcement de la coordination et du cadre institutionnel, ce qui est clairement une faiblesse de la stratégie du projet.

QE 1. Dans quelle mesure l'action a pu contribuer à consolider les efforts de développement de STP, en particulier ceux en matière de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire?



Le projet visait à renforcer la gouvernance de la question du CC et son intégration et contribution aux politiques de développement de STP. Cette action s'est concentrée sur le renforcement du cadre institutionnel public en charge de la réponse au CC. Le projet a relancé le mécanisme de suivi du CC et développé la base de données et la plateforme de suivi des projets qui soutiennent l'action du CNMN. La formation dans les districts cibles a eu des effets positifs sur l'action des bénéficiaires directs. Ils ont mis à profit leur compréhension des enjeux du CC et du potentiel positif de l'adaptation climatique dans leur travail. Le projet a été moins effectif dans la création des capacités et des outils de gestion des informations. Il n'a pas ciblé les obstacles qui se posent à la mobilisation des ressources et des capacités complémentaires à celles de la DGA et du CNMC et a eu un impact très limité sur les autres acteurs du développement durable. Ces lacunes affaiblissent la coordination entre la question climatique (dans laquelle le CNMC et la DGA jouent le rôle principal) et les actions de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire (dans lesquelles d'autres institutions et le secteur privé sont les acteurs principaux). Le manque de réalisations pratiques dans les deux Districts cibles annule la contribution du projet à la consolidation du développement durable et par conséquent a limité les opportunités d'engagement des parties prenantes dans la question climatique. Le CNMC n'a pas encore réussi à influencer ni les politiques sectorielles (analysées mais non révisées) et à coordonner les initiatives climatiques en cours (recensées mais pas suivies directement) ni l'intégration de la question climatique dans les programmes de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

QE 2. Dans quelle mesure l'action a pu engager davantage STP dans une voie d'adaptation durable aux changements et à la variabilité climatiques?

Le projet a sensibilisé les décideurs de 50 entités dans 9 secteurs et réalisé 28 actions de communication afin d'engager le gouvernement et la population de STP dans l'adaptation au CC. La sensibilisation des membres du CNMC et des principaux ministères visait à améliorer leur coordination plutôt que d'augmenter leurs capacités de gestion de la question climatique. Le projet a été actif mais d'une manière insuffisante dans la création de ressources humaines et n'a pas renforcé l'intégration de l'action de STP avec les autres initiatives régionales africaines. La création de capacités de planification a été appréciée par les participants, mais s'est limitée presque seulement aux contreparties du projet dans le CNMC, aux techniciens en charge du fonctionnement de la base de données / plateforme d'appui au CNMC et de la formulation des deux PDA. Cette stratégie n'a pas considéré l'importance de :

1. l'appui à la prise des décisions politiques (plaidoyer),
2. la budgétisation de la réponse au CC, et
3. la participation du secteur privé (qui aurait pu mobiliser d'autres ressources), afin de renforcer l'action du CNMC et de la DGA.

Ces faiblesses limitent encore l'accès aux ressources financières nécessaires pour répondre aux impacts du CC. Chaque initiative est négociée directement entre le bénéficiaire et les bailleurs des fonds, sans se rapporter à un cadre de référence commun. Le gouvernement de STP n'est pas encore en mesure de gérer d'une manière coordonnée les ressources disponibles qui dépendent des accords directs entre les bailleurs des fonds et les institutions concernées. La réponse de STP au CC est encore fragmentaire et déterminée par des facteurs contingents. De ce fait, l'adhésion de STP aux conventions internationales sur le CC et le PANA et la CDN restent un cadre théorique qui n'orientent pas d'une manière systématique, intégrée et convergente l'action des parties prenantes de la question climatique.

QE 3. Est-ce que les objectifs de l'AMCC sont cohérents avec les objectifs et les initiatives législatives nationales dans le domaine de l'environnement et de Changement climatique (CC)

Le projet AMCC visait à renforcer la gouvernance du CC faisant levier sur l'expansion du rôle joué par la DGA et le CNMC dans la coordination sectorielle. Ces entités jouent un rôle central dans l'alerte et la réponse de STP au



CC, c'est-à-dire dans la coordination et la mise en place des politiques sectorielles. Le renforcement de leurs capacités, de la coordination sectorielle et de son intégration avec les politiques de développement durable, auraient dû permettre au gouvernement de STP de revoir et d'harmoniser la législation et la planification nationale en intégrant la question climatique dans tous les secteurs socio-économiques. Il faut noter que le projet n'a pas pris en compte le fait que le PANA est l'instrument central de la planification climatique et qu'il aurait dû être au centre de la révision et de l'harmonisation intersectorielle. Les actions dans ce domaine ont été incomplètes, le CNMC ayant un rôle consultatif et la DGA n'étant pas assez forte pour influencer l'action des autres institutions. Le projet a réalisé les diagnostics du cadre institutionnel et législatif, des politiques Institutionnelles et des défis techniques, qui devraient rendre possible les revoir en incorporant les priorités du CC. Mais les retards dans son implémentation et surtout la faiblesse du CNMC et de la DGA n'ont pas permis de progresser dans cette direction plus loin que dans la dissémination des résultats de ces études. Ainsi, l'harmonisation et l'actualisation de la législation santoméenne sur les questions de CC sont encore au stade d'ébauche. L'action du CNMC et de la DGA a peu d'influence auprès des autres institutions qui planifient leurs actions climatiques et accèdent aux ressources d'une manière indépendante en raison de la valeur purement indicative du PANA, de la CDN et des résolutions du CNMC.

2.2 Efficience

Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'une gestion décentralisée partielle via la signature d'une convention de financement avec le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et des communautés (maître d'ouvrage), sur la base des Articles 53c et 56 du Règlement financier au budget général de l'UE. La maîtrise d'œuvre a été confiée à la DGA du Ministère des Travaux Publics, de Infrastructures, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (MOPIRINA)⁷. Toutefois, l'Assistance technique internationale a été maintenue en gestion centralisée par la Délégation de l'UE à Libreville, en charge du contrôle des procédures d'exécution de cette action. Le Comité de Pilotage du projet, constitué de représentants de la DGA, de la Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Energie, de la Direction Générale de l'Agriculture et de la Pêche, du Ministère des Finances et du Commerce International, de la Fédération des ONG de São Tomé e Príncipe (FONG-STP) et de la Délégation de l'UE, a établi les orientations générales et réalisé le suivi périodique du projet. En pratique, la DGA a été en charge de la maîtrise d'œuvre du projet, au titre de secrétaire du CNMC.

La convention de financement a été signée le 12 juin 2014 et le contrat avec l'expert en charge de l'ATI le 10 mars 2015. Les changements dans la DUE à Libreville et le transfert de la Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du Ministère des Relations Etrangères au Ministère de l'Economie ont créé des retards dans les communications entre le bailleur des fonds et le bénéficiaire. Ensuite, la signature du Devis programme de démarrage a été retardée au 21 janvier 2016 pour intégrer la signature du Ministère de l'économie. La faiblesse des institutions santoméennes et le fait que l'ATI était limitée à un seul expert ont résulté dans l'engagement direct de la Délégation de l'UE à Libreville dans les décisions administratives et financières du projet. Il faut noter que le changement de l'institution santoméenne maître d'ouvrage (au commencement du projet) et du personnel dans la Délégation de l'UE à Libreville (au commencement du Devis programme 2) aussi ont gêné la fluidité du suivi du projet et la prise de décisions par les parties contractantes. Le manque de continuité dans la vision stratégique du projet a renforcé les faiblesses de conception mentionnées dans la section précédente.

La gestion stratégique du projet a été insuffisante en raison du rôle essentiellement consultatif joué par le Comité de pilotage. En effet celui-ci était une extension du CNMC et a donc utilisé dans ses travaux l'approche de liaison entre institutions, propre au dit comité. Son engagement avec le projet s'est limité à recevoir et valider les produits

⁷ Après la fin du projet, la tutelle de l'Environnement a été séparé du MOPIRINA et confiée à un Secrétaire d'Etat.



de l'assistance technique et faciliter leur dissémination entre les entités d'appartenance de ses membres. Bien que le Comité de pilotage / CNMC aie aussi donné des conseils à l'ATI, cette action n'a pas dépassé les thèmes techniques.

Le Comité de pilotage du projet – qui correspond au CNMC et aux parties impliquées dans le projet – a agi comme liaison entre le projet et les institutions concernées. Il a suivi le déroulement de ses activités sans avoir une incidence réelle sur sa stratégie, qui n'a pas été mise en discussion, sur l'exécution des activités ou sur le fonctionnement de l'ATI.

Ce vide dans la gestion stratégique de l'action a multiplié les effets du faible engagement des institutions santoméennes, et de celui de la Délégation de l'UE à Libreville. En absence d'oppositions explicites au déroulement des activités, l'ATI a été le focus et le levier de l'exécution de cette action. La DGA, en tant que maître d'œuvre du projet, a préféré se concentrer sur l'exécution d'autres initiatives climatiques financées par le FEM et les agences des Nations unies qui correspondaient mieux à ses priorités d'obtenir des résultats immédiats et politiquement visibles. Ainsi, le projet a accumulé des retards et n'a pas adapté sa stratégie au contexte – bien qu'elle fût visiblement inadéquate à établir la coordination nationale de la question climatique – et a cherché d'exécuter les activités de terrain de façon ponctuelle. L'outil clé de cette approche a été l'élaboration des Devis programmes, chacun d'eux avec une emphase différente sur les actions à réaliser selon leur faisabilité ou utilité immédiate.

Le manque d'entente entre la première ATI et la Délégation de l'UE à Libreville a retardé et finalement conduit à l'annulation de l'AàP, fermant ainsi la porte à l'exécution des actions climatiques qui auraient pu contribuer à la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté des populations cibles par les ONG. Le résultat immédiat de cette débâcle a été que les résultats du projet n'ont pas contribué à assurer un soutien politique à la continuation de sa stratégie. En effet, la première ATI s'est concentrée sur la revitalisation du CNMC dont l'action était gênée par le faible engagement de ses membres et le lancement de l'AàP des actions des ONG dans les deux Districts cibles. Une mission de l'assistance technique à l'AMCC a été réalisée pour appuyer la planification du projet entre le 22 et le 26 février 2016. Des retards se sont produits dans l'approbation du Devis programme 1 qui a été signé le 1^{er} juin 2016. Les concertations entre les partenaires et entre l'ATI et la Délégation de l'UE se sont prolongées et, en particulier, ont empêché la mobilisation des experts court terme pendant l'exécution du Devis programme 1. Ainsi, les PDA qui auraient dû orienter les projets des ONG ont été réalisés au cours du Devis programme 2, c'est à dire après les lancement et annulation de l'AàP. Les efforts pour lancer l'AaP pour les actions de terrain dans les districts de Lembá et Mé Zochi ont rencontré les mêmes problèmes de communication et malentendus entre l'ATI et la Délégation de l'UE à Libreville. L'AàP a été annulé à la fin 2016 suivant l'expiration du délai de contractation des ONG sélectionnées.

La contractualisation de l'entreprise Quarein pour exécuter l'ATI du projet a débuté en juin 2017. Le projet a été le sujet d'une mission de Suivi orienté résultats (ROM) en mai 2018, trop tard pour influencer sa stratégie ou exécution. Avec la deuxième ATI, le projet a cherché de récupérer le temps perdu dans le renforcement des capacités et la création des connaissances avec le déploiement des ATI de court terme qui ont réalisé plusieurs études, formations, ateliers de sensibilisation, etc. Ce tour de force a fini par désorienter les membres du CNMC qui ont validé les produits de l'action de l'ATI mais ne les ont pas encore mis en place. Ce manque d'appropriation s'est répété dans les deux Districts cibles. Bien que les participants aient appris et mettent en pratique les connaissances acquises dans leur travail, leur engagement dans l'exécution des PDA est minimal. Il manque un lien avec la planification climatique au niveau national, qui est essentielle pour mobiliser les ressources financières et l'expertise technique requise.

Bien que la deuxième ATI a établi une bonne relation avec la Délégation de l'UE à Libreville et a augmenté la vitesse de l'exécution des opérations, pouvant compter sur l'appui administratif et financier du siège de Quarein, elle a accentué la dépendance de la DGA et du CNMC à l'action des experts internationaux. Cette démarche a accéléré l'exécution des activités de terrain (études, formations, sensibilisations, etc.) mais n'a contribué ni à l'engagement des institutions santoméennes ni au renforcement de la coordination sectorielle. Les bénéficiaires



interviewés ont vécu la deuxième ATI comme une tentative d'orienter les activités selon une logique top-down sans toujours comprendre dans quelle direction. Au cours du Devis programme 2, le projet s'est concentré sur la réalisation de ses objectifs immédiats, notamment la création des connaissances (études diagnostics, plans d'adaptation des districts, guides), la création de capacités individuelles et la sensibilisation des parties prenantes, la stratégie nationale de communication et des outils de gestion des connaissances en laissant de côté le renforcement des mécanismes de gouvernance de la question climatique – c'est-à-dire du CNMC. Le 8 mai 2019, jusqu'avant la clôture des opérations du projet, le CNMC a organisé un séminaire de haut niveau "Compromiso nacional para as Mudanças Climáticas – Projecto AMCC-STP" qui a présenté les résultats du projet avec la participation des autorités politiques santoméennes.

Les problèmes de communication et les retards qui ont amené à l'annulation de l'AàP ont été mêlés aux difficultés du suivi à distance réalisé par la Délégation de l'UE à Libreville. En effet, une présence plus continue de son représentant à São Tomé – comme cela été le cas au cours de l'exécution du Devis programme 2 – dès le commencement du projet, aurait évité plusieurs malentendus, retards et en particulier l'annulation de l'AàP. Cette situation remonte aussi à la faiblesse de la première ATI qui dépendait fortement du suivi administratif – financier de l'UE en raison de la faible capacité des fonctionnaires de la DGA formellement en charge de cela.

Cette esquisse montre que l'exécution du projet a rencontré plusieurs difficultés opérationnelles qui remontent au diagnostic incomplet du contexte institutionnel et à la conception imprécise et lacuneuse de sa stratégie. Les deux ATI ont développé des approches de court terme dans la planification de leurs activités en raison du climat d'incertitude stratégique et institutionnelle du projet. La première ATI a cherché de valoriser ses relations avec les institutions locales et les ONG pour promouvoir l'engagement du CNMC dans le projet et pour lancer les activités de terrain dans les deux districts cibles, mais sans établir les conditions préalables à leur exécution. La deuxième ATI pour sa part a cherché à créer les outils nécessaires pour renforcer le mécanisme de d'encadrement et de coordination sectorielle mais sans avoir le temps pour compléter cette tâche. Cette approche top down a engagé les parties prenantes dans l'exécution des activités du projet mais n'a pas contribué à leur appropriation de sa stratégie c'est-à-dire de ses résultats et objectifs. Par ailleurs, les changements de partenaires et de chargés du projet ont aussi contribué à cette faiblesse opérationnelle.

QE 4. Est-ce que les ressources financières et humaines pour la mise en œuvre de l'action ont été suffisantes ?

Le projet n'a pas exécuté le budget du volet 1 (1.5 million d'euros) et a presque entièrement dépensé le budget du volet 2 (1.23 million d'euros sur un total de 1.35 million d'euros, c'est-à-dire 90%). Si on considère que le budget du volet 1 n'a pas été touché, cela correspond à 42% des ressources disponibles. L'allocation des ressources financières dans la période correspondant au Devis programme 2 a été environ deux fois plus important (75% du budget du volet 2) qu'au cours des Devis programmes de lancement et n. 1 (25%), en ligne avec l'intensification des activités. Les ressources assignées au fonctionnement des ATI ont également supérieures (70%) à celles engagées pour l'exécution des trois Devis programmes (30%). L'avenant n. 2 (15/1/2018) a réduit d'un tiers le budget du Devis programme 2 qui n'aurait pas pu être exécuté entièrement avant la clôture du projet (voir l'annexe 2), La mobilisation des expertises techniques s'est concentrée sur l'exécution des études diagnostiques, l'élaboration des outils de travail et l'organisation des formations et des actions de sensibilisation. Les biens matériels donnés aux bénéficiaires ont constitué une partie minimale des dépenses du projet, se limitant aux dotations de la CNMC et au système de gestion des données (website, software et base des données). Cette prévalence des dépenses liées à la mobilisation des expertises et à la participation des bénéficiaires aux événements du projet est en ligne avec la stratégie de transfert de technologie. En effet, avec l'annulation de l'AàP, les ressources destinées au suivi des projets des ONG sont devenues disponibles pour renforcer la création de connaissances en appui au transfert de technologie mais pas aux actions de suivi nécessaires pour leur mise en place. Plus que l'insuffisance de ressources disponibles, les faiblesses de la stratégie du projet ont gêné le renforcement du CNMC et des institutions santoméennes. Cet obstacle aurait dû être analysé et résolu à l'époque de l'identification du projet en assurant l'appui politique nécessaire au renforcement du CNMC. Dans une



perspective plus ambitieuse – c'est-à-dire non limitée seulement à la coordination technique de la question climatique -, le renforcement des ressources humaines aurait dû être développé systématiquement et associé à d'autres actions de relance institutionnelles, en établissant des collaborations avec d'autres initiatives actives dans ce domaine. La DGA et le CNMC / Comité de pilotage du projet ont montré des faibles capacités de plaidoyer politique, si ce n'est un manque total de compréhension de l'importance de l'engagement des décideurs politiques, qui a été purement formel. En conséquence, le renforcement des capacités s'est limité aux thèmes techniques et n'a pas abordé la réforme du mandat politique et les capacités décisionnelles du CNMC et de la DGA et plus généralement la budgétisation de la question climatique par les ministères concernés.

En synthèse, les faiblesses de la DGA et du CNMC ont produit des retards dans l'implémentation de plusieurs activités (études diagnostiques, plan d'adaptation local au CC) et, en définitive, ont résulté dans l'annulation de l'AàP et la manqué exécution du budget du volet 1 (euro 1.5 million). Quelques activités du volet 1 ont été reprises par l'assistance technique dans le cadre du volet 2, mais les fonds du volet 1 n'ont pas été utilisés. Enfin, dans le volet 2, le manque d'un plan de formation a contribué à limiter l'exécution du budget au 42% des ressources disponibles.

2.3 Efficacité

Le projet a développé des capacités et des connaissances, des méthodologies et des outils de travail à utiliser dans la planification, la coordination, le suivi et la communication de la question climatique. Sa contribution dans la mise en place de ces acquis a été très limitée, et le renforcement de la coordination nationale de la question climatique n'a pas dépassé le niveau technique et matériel sans aborder celui décisionnel. Bien que les connaissances créées soient importantes et partiellement utilisées, elles n'ont pas été suffisantes pour intégrer d'une façon systématique et cohérente la question environnementale dans les politiques, stratégies et plans de développement du gouvernement santoméen.

Chaque Devis programme a adopté un Cadre logique et des indicateurs propres. La mesure des résultats s'est limitée aux livrables immédiats des activités du projet. Ainsi, les valeurs des indicateurs disponibles ne mesurent pas le progrès fait en direction des objectifs escomptés. Ci-dessous nous présentons les principaux résultats obtenus par le projet.

1. Engagement institutionnel. Engagement de 50 entités publiques⁸ dans 9 secteurs (ressources hydriques, pêche, agriculture, environnement, forêts, éducation, tourisme, entreprises privés, administration publique).

Les événements de sensibilisation ont été nombreux, y compris séminaires, participation à des événements publics, dissémination d'informations. Les institutions membres du CNMC ont contribué à la sensibilisation sur les CC dans les secteurs de compétence. Cette œuvre de sensibilisation n'a pas été suivie par des actions concertées et de ce fait, l'engagement de chaque participant n'assure pas que son organisation aie intégré les connaissances acquises.

8 Presidência da República, CNMC, MOPIRINA, DGA, DGRNE, DGSC, CD Lembá, CD Mé-Zochi, MFCEA, MNEC, GON, INM, MDAI, MECCC, Universidade de São Tomé e Príncipe, MADR, Direção Geral de Agricultura e da Pesca da RDSTP (DGAP), DGF, Gabinete do Primeiro Ministro, Ministério da Saúde (MS), FONG, Associação das Autarquias, RAP, DGP, COMPREC, OIA, INE, INIC, Direção do Parque Obô, Associação Milagrosa, Cooperativa Agrícola Bom Sucesso, outros Projetos nas áreas das alterações climáticas



2. Coordination nationale. Le CNMC a été réactivé, équipé physiquement et a réalisé 16 réunions de coordination du CC. Le Décret législatif et le Règlement du CNMC ont été élaborés mais n'ont pas encore mis en place. Le CNMC dispose d'un accès à la base de données et à la plateforme de suivi des projets dans le secteur du CC qui se trouve actuellement hébergé chez l'Instituto de Inovação e Conhecimento (INIC) mais n'est pas active. Les liens aux réseaux sociaux sont partiellement actifs (Facebook), le website n'est pas en ligne.

Le CNMC rassemble les représentants de 18 entités. Sa collaboration avec la DGA est encore biaisée d'incompréhensions sur leurs rôles dans la coordination de la question climatique. Son mandat est consultatif : il facilite leurs échanges d'informations sur les actions climatiques. Ses membres reconnaissent que ses travaux n'incident pas sur leurs stratégies et programmes, c'est-à-dire qu'il ne coordonne pas leurs actions climatiques.

3. Création des connaissances. Les outils de travail développés directement par ou avec l'assistance du projet incluent :

- 4 Etudes diagnostiques
 - o Cadre Institutionnel et Législatif – analyse de 37 textes légaux et proposition d'alignement de 34 d'entre eux aux priorités du CC
 - o Politiques institutionnelles et les défis techniques - analyse de 42 politiques sectorielles.
 - o 2 Etudes diagnostiques des vulnérabilités et Plans d'adaptation au CC des Districts de Lembá et Mé Zochi
- Recensement et établissement d'une base de données et de tableaux de bord des Projets de CC
- Lignes directrices pour améliorer l'intégration transversale du Changement climatique dans les politiques sectorielles de RDSTP
- Guide méthodologique pour l'élaboration des Plans d'adaptation des districts
- Troisième communication nationale sur le CC (2019)

Le deuxième Devis programme a été très actif dans le développement de connaissances, utilisées dans les événements de formation, de sensibilisation et de communication, pour appuyer la coordination de la question climatique et des actions des parties prenantes nationales et locales. Ces documents contiennent des propositions d'utilisation qui dépendent plus de l'initiative individuelle que d'un plan concerté. Le PANA est trop générique pour assurer l'unité d'action nécessaire pour une action climatique systématique et les actions institutionnelles requièrent dans tous les cas un engagement politique supérieur au niveau des participants aux réunions du CNMC.

4. Création des capacités. 41 officiers et techniciens formés dans les domaines techniques et informatique.

La formation s'est centrée sur la création des capacités des membres du CNMC (intégration transversale du CC dans les politiques sectorielles), la réalisation des deux plans d'adaptation des districts et la création de la base de données du CNMC. C'est donc un résultat intermédiaire bien que susceptible d'être développé par l'utilisation des capacités acquises dans les autres activités des organisations des bénéficiaires. Par exemple, les participants à l'élaboration des 2 PDA se servent des connaissances acquises dans leur travail.

5. Communication et sensibilisation :

- Elaboration de la Stratégie Nationale et Plan d'action de Communication sur le CC



- Réalisation de 28 actions de communication⁹

La nouvelle stratégie, le plan d'action, les événements et matériels de communication ont appuyé le déroulement des autres activités du projet. Les partenaires du projet ont développé une bonne sensibilité pour la question climatique et sont capables de l'identifier dans le déroulement de leurs activités. La communication envers le public général n'a pas pu être efficace en raison de l'annulation de l'AàP qui aurait fourni un ancrage aux thèmes d'intérêt de la population des deux districts cibles.

Les activités entreprises, à part l'AàP, ont été menées jusqu'au bout mais leur efficacité a été partielle dû au manque de coordination et aux retards accumulés par le projet, qui n'ont pas permis de mettre en place les acquis de cette action. Les résultats escomptés sont changés, en raison de la planification indépendante des Devis programmes, et la création des connaissances, capacités et sensibilisation n'ont pas trouvé de points focaux qui orientent leur utilisation concrète. Le projet a délivré des résultats immédiats, de court terme, qui peuvent être repris par d'autres actions mais n'a pas réussi à les intégrer afin de permettre la coordination de la question climatique et de la systématisation et implémentation des connaissances et capacités développées. Ainsi les acquis des bénéficiaires individuels (résultats immédiats) n'ont pas produit des acquis institutionnels et pratiques (les deux résultats escomptés du Cadre logique). Le secteur privé a bénéficié seulement des activités de sensibilisation.

Si on considère les deux résultats escomptés du Cadre logique, on peut conclure que le projet n'a pas augmenté l'engagement de STP dans l'adaptation durable aux changements et à la variabilité climatiques mais s'est limité à créer des capacités et des outils techniques qui n'ont pas encore été mis en place ou ne sont pas utilisés systématiquement à cette fin. Dès lors qu'aucun progrès n'a été réalisé sur le terrain au bénéfice de la population (annulation de l'AàP, volet 1) et que les capacités institutionnelles de soutien à l'adaptation ont été renforcées au niveau individuel et non au niveau institutionnel, on peut conclure que le projet a obtenu des résultats inférieurs à ceux qu'il devait obtenir.

QE 5. Dans quelle mesure l'action a contribué au bon fonctionnement et la pérennisation de la plateforme sur le CC?

Le projet a fait un effort considérable pour développer une approche intégrée pour le suivi des projets dans le secteur du CC par le CNMC. Il a établi la Base de données et la Plateforme pour le suivi de ces projets et formé le personnel en charge de leur opération et maintenance. Le tableau de bord de la base de données des projets a été connecté au site web du CNMC (www.cnmc.gov.st) qui, au moment de l'écriture de ce rapport, ne fonctionne pas. Au départ, une connexion avec la Plateforme DRClima de la Banque Mondiale (BM) qui appuie la prise de décisions sur la résilience climatique a été envisagée, puisque le CNMC ne dispose pas des ressources nécessaires pour engager le personnel formé pour gérer la plateforme et y entrer les données. Aujourd'hui, la plateforme des projets de CC est en panne et aucun mécanisme a été développé pour la rendre opérationnelle. Une connexion avec la stratégie de communication, qui aurait pu faciliter la mise en ligne au moins du tableau de bord n'a pas été envisagée. Cette situation montre que la création des connaissances a été réalisée d'une manière incomplète en négligeant les exigences liées à la gestion de ces connaissances. La diffusion des informations sur

⁹ Images et guide de normes pour le CNMC, événements de Roll-up pour DGA, CNMC e Projet, Pop-up PDA, Matériel et Exhibition sur le CC en RDSTP, Matériel et Séminaire Adaptation locale au CC en RDSTP, Site et contenus CNMC, ENCMC (portugais, anglais), Plan d'action du projet, Vidéos, photos, nouvelles etc mis en ligne par le portail du CNMC, Réseau Facebook, Twitter, YouTube, Mascotte "Caco", matériels multi-médias et Shows interactifs, Matériel et Séminaire "Compromis national pour le CC", Compétition scolaire, Transmissions radiales.



les projets climatiques sont échangées au sein du CNMC mais elles ne sont pas systématisées et le suivi et la prise des décisions se base sur les connaissances individuelles de chaque partie prenante.

QE 6. Dans quelle mesure l'action a contribué à la mise en cohérence et à la mise à jour du cadre de planification en rapport avec le CC et à appuyer les démarches d'intégration de la question climatique et environnementale dans les politiques et programmes sectoriels ?

Le projet a formé des techniciens et créé des outils de travail (e.g., les études diagnostiques, le guide méthodologiques pour les PDA, les Lignes directrices pour améliorer l'intégration transversale du Changement climatique dans les politiques sectorielles de la République de STP, le tableau de bord des projets sur le CC, etc.), et a fait des propositions pour la révision de la coordination et des documents législatifs concernant la question climatique. Néanmoins la planification nationale sur le CC n'a pas été établie. Chaque initiative climatique est le résultat de la négociation entre le bailleur de fonds et le bénéficiaire. Par exemple, la DGA a des projets en cours avec la FAO et en discussion pour des initiatives financées par le PNUD / FEM. Aucun mécanisme n'a été établi pour que ces initiatives rentrent dans la planification ou la budgétisation nationale. Elles sont simplement communiquées au CNMC. Il faut noter que le PANA n'a pas été actualisé depuis l'époque de sa conception et ainsi il ne peut pas être considéré un instrument de planification climatique. Les études diagnostiques ont fait des propositions d'alignement des textes légaux et proposé des procédures pour les réaliser mais elles n'ont pas produit des résultats concrètes. La même situation est constatée avec les plans d'adaptation climatique des districts de Lembá et Mé Zochi. En effet, ces outils, comme la coordination sectorielle par le CNMC, n'atteignent pas le niveau décisionnel et leur mise en place manque de ressources. La faiblesse de cette approche consiste dans le fait qu'elle n'a pas intégré la budgétisation des actions climatiques et qu'elle ne produit donc pas des résultats systématiques, liés à des cibles temporelles et mesurables.

QE 7. Dans quelle mesure l'action a soutenu des études et des recherches appliquées en matière d'adaptation climatique (i.e. reboisement, irrigation, résilience de modes d'agriculture, la recherche agronomique, etc.)?

Cette action a réalisé des études diagnostiques sur le cadre institutionnel et politique et sur les deux districts cibles. Aucune analyse appliquée en matière d'adaptation climatique dans le reboisement, l'irrigation, la résilience de modes d'agriculture, la recherche agronomique, etc. n'a été réalisée. Le renforcement des capacités locales dans les domaines plus techniques s'est limité à l'élaboration de guides pour l'élaboration des PDA. La formation aussi s'est dirigée vers des activités secondaires de coordination de la question climatique (gestion des données) ou à la planification mais n'a pas abordé les éléments techniques des secteurs impliqués dans le CC.

QE 8. Dans quelle mesure l'action a renforcé l'accès à l'information et favorisé les échanges d'informations ?

Cette action a élaboré un plan de communication et réalisé plusieurs activités de sensibilisation des parties prenantes et de communication (28). Elle a développé de nouveaux outils et connaissances pour le suivi, la planification, la coordination du CC. Le CNMC a renforcé son rôle de liaison entre les institutions et est devenu le principal canal d'échange d'informations sur la question climatique à STP. Néanmoins, l'absence de représentants du secteur privé limite la valeur des informations échangées. Cet échange d'informations, qui aurait dû se prolonger après la fin du projet par la mobilisation de ressources propres (e.g., en collaboration avec les programmes déjà en marche) et par les instruments numériques et réseaux sociaux (site web, Facebook, Twitter, You Tube ; au moment seulement la page de Facebook est active en disséminant des nouvelles et des avis), s'est interrompu avec la clôture du projet par manque de ressources. En effet, le système de suivi du CC a cessé de générer et de disséminer des informations et les pages des réseaux sociaux n'ont pas été mises à jour depuis la fin du projet. En outre, l'absence des représentants du secteur privé dans le CNMC (les ONG et associations du secteur privés participent uniquement aux réunions du comité scientifique consultatif) signifie que cet échange n'est pas exposé aux enjeux pratiques de l'intégration de la question climatique dans l'économie de STP. En effet,



le pays reste dépendant de ressources étrangères pour la création de connaissances sur le CC par faute de ressources, qui pourraient être mises à disposition pour le secteur privé si son engagement avait été promu.

QE 9. Dans quelle mesure l'action a contribué au renforcement des compétences des cadres de l'administration centrale, du gouvernement régional et des districts (voire aussi des ONG, associations et coopératives paysannes)?

Le manque de ressources humaines des locales a été une faiblesse de l'exécution du projet qui a affecté aussi non seulement son partenariat avec les institutions santoméennes mais aussi sa coordination avec d'autres initiatives de développement dans le pays et dans la région. Cette action a élaboré une étude diagnostique des capacités institutionnelles mais il ne l'a pas utilisé pour formuler le plan de formation prévu par le Devis programme 2. De ce fait, les actions de création des capacités ont été limitées à celles nécessaires pour la réalisation des activités propres du projet (coordination du CNMC, système de suivi / mis en place de la base de données / plateforme des projets, formulation des plans d'adaptation locale au CC). Les indicateurs du projet recensent 41 personnes formées dans ces activités. La contribution du projet à la création des capacités des autres institutions partenaires et du secteur privé s'est centrée sur leur sensibilisation et participation aux activités de communication. Néanmoins, les partenaires formés dans les deux districts cibles ont eu l'opportunité d'utiliser leurs nouvelles compétences dans leur champ de travail. Ce qui a manqué a été une approche systématique, c'est-à-dire un plan de formation basé sur les résultats de l'étude diagnostique des capacités institutionnelles. Le CNMC comme la DGA ont mis à jour leurs connaissances sur les problèmes du CC à STP mais n'ont pas le mandat ou les capacités pour former les ressources humaines des autres institutions. Le projet n'a pas créé de collaborations avec les entités chargées de la planification des ministères concernés et avec des centres de formation et s'est donc limité à former les personnels dans le cadre de l'exécution de ses propres tâches. Il n'a développé aucun mécanisme pour continuer le renforcement des capacités et pourtant pour la continuation de cette activité après sa clôture.

2.4 Impact

L'objectif spécifique du projet concernait le renforcement de l'engagement de STP dans l'adaptation au CC afin de mettre ce pays en condition de s'adapter d'une manière durable aux changements et à la variabilité climatiques. Les achèvements du projet n'ont pas été systématiques ou institutionnels. Ainsi, les progrès fait en ce sens sont encore au niveau de création des conditions préalables à l'engagement. Par ailleurs, il n'a pas abordé la mise au jour du PANA, élaboré en 2006, avant la CDN (2015), et qui constitue un recueil plutôt qu'un plan d'action.

Le projet a transféré de la technologie innovante au CNMC, à la DGA, aux autres institutions concernées dans la question climatique et aux municipalités de Lembá et de Mé Zochi. Les bénéficiaires ont accru leurs compétences et connaissances d'une manière individuelle plutôt qu'institutionnelle. Le projet n'a pas touché au fonctionnement des institutions mêmes. Les informateurs interviewés ont confirmé que le CNMC n'a pas influencé le fonctionnement de la DGA et la coordination des autres institutions et que les autorités municipales n'ont pas les ressources ou compétences pour mettre en place les PDA.

Le projet a relancé la gestion des informations sur la question climatique par le CNMC. Ce comité réunit une pluralité de représentants des institutions et facilite leur dialogue et conseil autour des actions concernant le CC. Cependant la proposition de révision de son mandat, élaboré avec l'appui du projet, ne changerait pas cette situation, qui dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels les plus importants sont :

- son émanation de la Présidence de la République qui, par définition, a un rôle de supervision et non exécutif dans la coordination et la démarche des ministères,
- le manque de compétences dans l'actualisation et l'exécution du PANA et donc dans la prise de décisions, valables pour les autres institutions, en plus du fait que le PANA n'est pas un outil de planification actualisé,



- le manque de connexion entre la planification (PANA) et la budgétisation des actions climatiques dans les engagements financiers du gouvernement de STP.

De cette situation résulte que les capacités, les connaissances et les outils créés par le projet ne sont utilisés dans la planification, la coordination et le suivi des actions climatiques que d'une manière désarticulée. Le bilan pour la communication climatique est légèrement plus positif, avec l'échange d'informations entre institutions qui est assuré par les réunions extraordinaires du CNMC. Ainsi, la coordination de ce secteur est encore en ébauche. Tout cela se reflète dans le fait que le CNMC n'a pas repris les résultats des actions de terrain – comme l'élaboration des deux PDA et d'autres initiatives – pour les systématiser et promouvoir une approche nationale harmonisée, en appuyant la révision du PANA. En pratique, le contrôle du gouvernement santoméenne sur la question climatique est encore très fragmentaire.

Le manque d'exécution des projets des ONG à financer par le volet 1 de l'action AMCC n'a pas permis au CNMC et à la DGA de valoriser les résultats de ces projets pour promouvoir leurs actions. En effet, il a bien peu d'influence sur les initiatives climatiques menées par la DGA, le Ministère de l'agriculture et les autres institutions santoméennes.

Par ailleurs, dans la gestion des informations, le CNMC manque de ressources pour faire fonctionner la base de données et la plateforme créées par le projet. Les diagnostics et les outils techniques réalisés dans le Devis programme 2, bien que objets de présentations publiques, n'ont pas servi à lancer des actions sectorielles ou de coordination des entités concernées. En plus, le manque de renforcement des capacités de budgétisation des actions climatiques rend impossible une action concertée à chaque niveau du fonctionnement du gouvernement de STP. Comme abordé précédemment, le CNMC dépend des bailleurs de fonds pour ses activités ordinaires et ne peut pas mettre d'objectif temporels dans l'exécution des décisions prises pendant ses réunions. En effet, ses capacités à coordonner la planification et le suivi de la question climatique (entre secteurs et entre institutions et vis-à-vis les bailleurs des fonds et les partenaires régionaux) sont minimales et raison des limites dans la gestion des informations et, évidemment, de la budgétisation des actions prévues, planifiées ou exécutées.

Les résultats du projet en termes de création des capacités et des connaissances sont aussi partiels. En effet, les diagnostics réalisés par l'ATI 2 fournissent des informations importantes pour élaborer des actions de changement du fonctionnement des institutions santoméennes. Or, laisser la tâche de mettre en œuvre les recommandations uniquement aux institutions cibles signifie accepter que leurs priorités et dynamiques internes l'emportent sur les exigences d'implémentation de la question climatique. Chaque entité engagée dans des actions climatiques, comme confirmé par la DGA, est satisfaite de ses relations directes avec ses bailleurs des fonds et n'envisage pas de les subordonner à une vision commune, partagée avec les autres institutions de STP.

Cette situation remonte à l'approche purement technique du projet et au manque de considération de sa stratégie pour le renforcement des capacités décisionnelles de haut niveau, pour la prise de décisions politiques. L'exclusion de la révision du PANA de la stratégie du projet a empêché d'entreprendre l'unique action qui aurait pu impacter d'une forme concrète sur la coordination (inter)sectorielle.

Les informateurs rencontrés au cours de l'enquête de terrain ont noté systématiquement le manque d'une vision holistique et partagée de la question climatique. Ils ont confirmé la faiblesse de la gouvernance sectorielle qui se limite à l'échange d'informations au sein du CNMC. Les facteurs qui auraient dû être pris en considération pour assurer le leadership du CNMC dans la coordination de la question climatique peuvent se résumer dans la faiblesse de :

- l'encadrement politique c'est-à-dire la gouvernance (leadership) sectorielle de la question climatique par le Ministère de l'Environnement (ou la Primature) assurant l'harmonisation et la convergence des décisions des institutions,
- le mandat de la DGA dans la planification systématique des actions climatiques, c'est-à-dire actualiser le PANA, leur coordination et le suivi de leur exécution,



- la budgétisation des actions climatiques ancrée sur des critères univoques et intégrée à la planification, qui sans cela se déroule de manière incohérente et incertaine.

Il est dommage qu'un exercice tel que l'*Adaptation Policy Checklist* (APC) prévu par le PNUD n'ait pas été réalisé à l'époque de l'identification du projet AMCC. Il aurait mis au clair comment les hypothèses, sur lesquelles se base l'encadrement et la mise en place de politiques sectorielles comme la politique climatique, auraient pu être prises en compte dans la formulation de la stratégie du projet.

L'impact majeur du projet sur le terrain, bien que partiel, a été la sensibilisation des institutions de STP. En renonçant à considérer le rôle que joue le secteur privé, le projet n'a pas assuré sa contribution, qui influence la planification dans les autres secteurs politiques de STP, à la coordination climatique. C'est donc une autre faute stratégique stimulant les tendances centrifuges des institutions santoméennes. De plus, cette approche n'a pas mobilisé les capacités et les ressources additionnelles en appui à l'action du CNMC et de la DGA et en définitive de la coordination de la question climatique.

QE 10. Dans quelle mesure l'action a contribué à la diminution de la vulnérabilité des populations rurales du Nord de São Tomé et de leurs systèmes de production?

L'annulation de l'AaP a rendu impossible l'exécution des actions de soutien aux populations rurales du Nord de l'île de São Tomé et de leurs systèmes de production. A la clôture de l'exécution de ses activités, l'impact du projet sur le terrain se limitait à la sensibilisation des autorités locales, à la formation de quelques fonctionnaires et à l'élaboration des Plans d'adaptation locaux pilotes, encore à mettre en place. L'élaboration des Plans d'adaptation climatique de Lembá et Mé Zochi a mis en marche un processus de développement participatif qui a été apprécié par les autorités locales. L'annulation de l'AaP a fait aréner ce *momentum* positif du projet. L'engagement des deux municipalités bénéficiaires dans le climat continuent d'une forme fragmentaire grâce aux capacités créées mais en dehors de ce cadre méthodologique, c'est-à-dire par des négociations directes avec les ONG et les bailleurs des fonds.

QE 11. Dans quelle mesure l'action a renforcé les capacités institutionnelles de soutien à l'adaptation au changement climatique?

Cette action n'a pas permis l'émergence d'une vision globale des besoins en ressources humaines des institutions de STP, car aucun plan de formation n'a été élaboré. Une réflexion sur les faiblesses institutionnelles dans ce domaine aurait pu conduire à promouvoir des *Partenariats public-privés* pour mobiliser des capacités complémentaires à celles des institutions sur la base d'une répartition de leurs tâches. Ici, le renforcement institutionnel s'est limité à la réactivation du CNMC et à la création de capacités de coordination et de suivi, et à la sensibilisation des cadres de la DGA et des trois ministères plus directement concernés. Avec cette approche incomplète pour le renforcement des capacités, plusieurs des activités mises en place au cours du projet n'ont pas pu être poursuivies après sa clôture. En effet, des changements de tâche et d'emploi des techniciens formés par le projet ont déjà réduit sa contribution au renforcement des ressources humaines de organisations assistées.

Le CNMC reste une instance d'échange d'informations plus que de coordination sectorielle et dépend des bailleurs des fonds pour exécuter ses fonctions clé : planification, coordination et suivi. Également, les connaissances créées par le projet ont été exploitées partiellement. Chaque individu et institution utilise ses acquis dans le cadre de ses priorités propres sans qu'elles fassent partie d'un ensemble cohérent d'intégration de la question climatique dans ses politiques et programmes. Il est donc évident que les recommandations sur les politiques, législation et création des capacités n'ont pas conduit à un renforcement institutionnel, mais se sont limitées à fournir des intrants pour des actions ponctuelles.



Aussi, dans le cas du CNMC, en l'absence d'un mandat dans la planification climatique, c'est-à-dire dans la mise au jour du PANA, il n'est pas en mesure d'influencer ni les décisions de la DGA ni la réponse aux hasards environnementaux du CC, thèmes gérés par le Ministère de tutelle du comité.

2.5 Durabilité

Les résultats atteints par le projet n'ont pas eu d'effets multiplicateurs jusqu'au moment. Ils ont créé des capacités individuelles qui n'ont pas changé le fonctionnement des institutions du pays et n'ont pas bénéficié à la population santoméenne. Leur durabilité, sujette aux facteurs mentionnés ci-dessus, est très précaire.

Durabilité technique. La deuxième ATI a créé et transmis aux membres du CNMC des connaissances importantes sur les enjeux du renforcement de la coordination climatique. Les études diagnostiques ont identifié les besoins de leurs institutions et proposé des mesures et modalités d'action. Celles-ci ont été disséminées mais n'ont pas encore été employées. Ainsi, leurs effets sont très limités et ne stimulent pas leur diffusion ultérieure et leur utilisation. Elles risquent de vieillir et devenir obsolètes, comme ont observé plusieurs informateurs à propos des PDA de Lembá et de Mé Zochi. La base de données et la plateforme informative du CNMC sont inactives actuellement. Les Lignes directrices pour améliorer l'intégration transversale du CC dans les politiques sectorielles, la Guide méthodologique pour les PDA et les Proposition de révision du Décret-loi (mandat) et du Règlement (fonctionnement) du CNMC ont donné lieu à des discussions dans le CNMC. En pratique, les contenus de ces documents sont restés sur le papier. La DGA continue sa planification des actions climatiques d'une manière indépendante. La Troisième communication nationale sur le CC a été soumise mais le PANA n'a pas encore révisé. Plusieurs informateurs ont observé que ces documents techniques devraient être mis à jour d'une manière réellement participative. Il en est de même pour les capacités créées. Plusieurs bénéficiaires des formations réalisées par le projet ont changé de fonction ou d'emploi. S'il est vrai qu'ils utilisent les acquis du projet, ils ne contribuent pas à leur intégration dans les organisations qu'ils représentaient au moment du projet. Ainsi, les constats des diagnostics réalisés par le projet deviennent obsolètes avec le temps. Enfin, la crédibilité des résultats en termes de sensibilisation, parmi les plus importants du projet, risque de disparaître dès lors que les connaissances transmises ne sont pas utilisées, et ne produisent pas d'effets tangibles.

Durabilité institutionnelle. Le relancement du CNMC a été plutôt théorique et insuffisant par rapport à son rôle dans la coordination climatique. Bien que le projet lui ait donné des outils physiques et conceptuels qui renforcent ses capacités de communication et de liaison, ce résultat est loin de la fonction d'une contribution substantielle à la planification, la coordination et au suivi de la question climatique qui justifie son fonctionnement. Ses réunions extraordinaires n'ont pas pour but d'atteindre des objectifs concrets – comme ceux qui pourraient être associés à la mise à jour et implémentation du PANA – mais de faciliter les échanges d'informations entre les entités qui y participent. Comme déjà dit, sa position institutionnelle et son mandat très circonscrit ne lui permettent pas de proposer des décisions substantielles aux institutions santoméennes. Les connaissances engendrées par le projet ont été discutées et disséminées entre ses membres mais n'ont pas produit un plan d'action. Cela est d'autant plus clair dans le cas de la Stratégie et plan d'action de communication climatique. Le CNMC et la DGA n'ont pas les ressources nécessaires pour les réaliser. Ainsi, leur exécution dépend d'accords spécifiques avec les bailleurs des fonds et ne correspond pas à l'implémentation d'une stratégie cohérente et systématique, ciblé à l'atteinte de résultats convergents. Cette situation est liée à la faiblesse principale du projet qui n'a pas considéré les besoins de renforcement des processus politiques en amont des décisions techniques du CNMC et de la DGA. La position et la composition du CNMC ne correspondent pas à celles d'entités en charge de l'exécution d'un mandat politique mais seulement de décisions pratiques, au jour le jour, sujettes au contexte et aux opportunités de collaboration avec les bailleurs des fonds. Cela explique l'organisation des réunions extraordinaires et non pas ordinaires du CNMC. La faiblesse des institutions de STP rend ainsi difficile pour le CNMC de stimuler les décisions des autres institutions et renforcer leurs engagements dans la question climatique.



Durabilité financière. Le projet n'a pas contribué à l'atteinte de deux conditions qui pourraient assurer la durabilité financière de ses résultats :

- a. l'alignement de la planification et de coordination climatique avec sa budgétisation, et
- b. la participation du secteur privé dans la discussion et la prise des décisions.

Ces thèmes faisaient partie de la stratégie du projet d'une manière théorique et n'ont pas été concrétisés à l'époque de l'élaboration des Devis programmes. Les considérations des études diagnostiques n'ont pas amené le projet à investir en ce sens. La formation, la sensibilisation et le développement des outils de travail du CNMC n'ont pas pris en considération le rôle que les privés et la budgétisation peuvent avoir dans la coordination sectorielle et dans les actions de terrain. Ainsi le fonctionnement du CNMC et les actions de la DGA, c'est-à-dire la coordination, la planification et le suivi de la question climatique à STP, dépendent encore des bailleurs des fonds. La méthodologie des PDA n'a pas été utilisée au dehors du projet et les dispositions des deux PDA sont restés sur le papier. Enfin, la gestion des informations, activité dans laquelle le CNMC avait été actif pendant le projet, s'est arrêtée après sa clôture en raison du manque de ressources pour actualiser la base des données (*data entry*) et contracter les services nécessaires pour garder la plateforme en ligne.

QE 12. Dans quelle mesure l'action a contribué à atteindre les objectifs du développement durable de STP ?

Le projet a appuyé le gouvernement de STP à renforcer les capacités et connaissances nécessaires pour coordonner sa réponse au CC afin de l'intégrer avec ses autres politiques de développement. Cette approche n'a pas encore abouti à des résultats concrets sur le terrain en raison de plusieurs faiblesses stratégiques de cette action et des retards dans son implémentation. Les capacités, les connaissances et les instruments conceptuels créés sont insuffisants par rapport aux enjeux, faute d'engagement politique, de capacités de gestion et de ressources budgétaires. L'appropriation des connaissances et des capacités créées par le projet est encore limitée à ceux qui ont participé directement à ses activités. Le renforcement purement technique du CNMC et de la DGA n'a pas abordé les mécanismes qui assurent les décisions politiques et budgétaires de la question climatique et la mobilisation des ressources privées. En effet, la stratégie du projet n'a pas abordé les principaux facteurs qui contribuent à intégrer le CC dans les politiques sectorielles et sa budgétisation, c'est-à-dire la régie politique de la question climatique. L'appropriation des résultats du projet par les institutions et le secteur privé sont minimaux. Le CNMC et la DGA dépendent des bailleurs des fonds pour assurer leurs fonctions basiques et le mandat de ce comité contribue d'une façon insuffisante à la planification, la coordination et au suivi des initiatives en cours et à influencer les mécanismes d'accès aux ressources financières. Il est évident que la gouvernance de la question climatique échappe à une approche purement technique de sa coordination. Et que l'émergence d'une volonté politique sur ses objectifs, notamment, la mise à jour et l'exécution du PANA (y compris sa budgétisation, la coordination régionale et la contribution des privés), est préalable à la pérennité des résultats techniques obtenus par le projet.

QE 13. Quels sont les effets à long terme de cette action ?

Cette action n'a pas encore produit d'effets pratiques de long terme. Elle a réactivé le fonctionnement du CNMC comme centre d'échange d'informations institutionnelles sur le climat et a créé des capacités, des mécanismes et des outils de coordination et de suivi du CC. Cette approche n'est pas suffisante à mobiliser les institutions de STP et intégrer les initiatives qui concernent le CC dans leurs politiques. Le projet n'a pas abordé plusieurs facteurs contextuels qui impactent sur l'utilisation de ses résultats. Par ailleurs, les activités de communication, bien qu'utiles à créer un milieu sensible au CC, n'ont pas engagé les décideurs nationaux et locaux. Ceux-ci ont collaboré dans l'exécution des activités du projet sans en prendre l'initiative. En outre, le projet n'a pas élaboré une stratégie de sortie au-delà de ce qui concerne la destination des biens acquis. En absence d'une forte appropriation locale, l'intégration de l'adaptation au CC dans les politiques sectorielles dans les programmes de



STP et dans leur exécution dépendent fortement de l'assistance internationale. Ainsi, la poursuite des mécanismes de coordination, de suivi et de communication développés avec l'appui du projet n'est pas assurée.

Les études diagnostiques réalisées par la deuxième ATI ont créé des connaissances et fourni des propositions valides pour renforcer l'engagement des décideurs politiques par rapport au transfert des connaissances et des capacités générées par le projet à leurs institutions. Mais elles n'ont pas encore été utilisées pour élaborer des plans d'actions ou pour réviser les stratégies sectorielles. Le projet n'a pas insisté sur les processus décisionnels du gouvernement de STP, mais s'est limité à créer des outils techniques. Il n'a donc pas renouvelé ou renforcé la gouvernance – les mécanismes décisionnels – de la question climatique qui est préalable à la coordination intersectorielle par le CNMC. Ses efforts, aussi les actions pilotes dans les deux districts cibles, n'ont pas été intégrés dans un processus plus vaste impactant sur les décideurs de haut niveau. Des résultats positifs – comme l'exécution des projets des ONG (volet 1) auraient pu contribuer à sensibiliser les politiciens et les engager dans la réplique de ces expériences, mais cela ne s'est pas produit. La même chose s'est passé avec le CNMC qui, n'ayant pas un rôle décisionnel, n'a pas généré les résultats pratiques qui auraient pu engager les décideurs politiques dans la coordination sectorielle d'haute niveau. Sans cet engagement, ni la révision proposée du mandat du CNMC ni la participation des représentants des institutions santoméennes à ses réunions sont la solution à ses faiblesses structurelles.

L'appropriation et la rétention des capacités et des connaissances créées par le projet et leur utilisation n'ont pas surpassé l'action de leurs bénéficiaires directs. On ne peut pas attribuer de changements dans les politiques et les programmes de la DGA et des autres institutions santoméennes aux acquis du projet, si ce n'est en termes de leur accrue sensibilisation aux enjeux de la question climatique. L'intégration de la réponse au CC dans leurs actions et la valeur qu'ils donnent au développement durable n'ont pas changé grâce aux résultats du projet. Cette situation se reflète dans le fait que les leçons apprises par les membres du CNMC ont contribué à la formulation de la Troisième communication sur le CC (2019) mais elles n'ont pas inspiré la révision du PANA et la planification d'actions communes ou intersectorielles. Les connaissances disséminées par les études diagnostiques et les autres outils décisionnels sont restées en héritage aux membres du CNMC et n'ont pas été utilisées par leurs organisations dans la l'application des résultats du projet sinon d'une manière fragmentaire.

2.6 Valeur ajouté de l'UE

Le projet AMCC avait le but de renforcer la coordination de la question climatique à STP. Plusieurs interventions se sont déroulées d'une manière indépendante et n'ont pas stimulé l'engagement des institutions du pays. En effet, les faibles capacités des ministères santoméens avait poussé les bailleurs des fonds à établir des collaborations directes avec les ministères de tutelles pour des interventions qui visaient à résoudre des problèmes spécifiques sur le terrain. Une initiative plus vaste comme le projet AMCC aurait pu renforcer l'engagement du gouvernement de STP et en même temps lier les projets climatiques au cadre national de référence constitué par le PANA et la CDN. En bref, établir une approche nationale poussant les bailleurs de fonds à contribuer à la mise en place des priorités climatiques de STP d'une forme cohérente, systématique et en même temps favorisant leur appropriation locale. Cette vision ne s'est pas réalisée du fait le faible ancrage politique du CNMC, les réunions duquel se limitent au suivi des projets en cours et à l'échange d'informations entre les représentants des institutions santoméennes, et de la DGA. La contribution du projet à la coordination (et pourtant à gouvernance) climatique de STP s'est limitée à créer des connaissances, capacités et instruments techniques et n'a pas eu d'effets positifs sur les initiatives financées par les bailleurs de fonds qui assistent ce pays. Par exemple, la mise à jour du PANA, avec la collaboration du PNUD, n'a pas encore été réalisée et l'élaboration du PDA du district de Lobata n'a pas été faite dû à la fin des ressources du projets AAP du PNUD. Les membres du CNMC et les autres informateurs interviewés regrettent que la contribution du projet à l'établissement de l'approche sectorielle ait été insuffisante, bien qu'ils reconnaissent que les faiblesses des institutions locales aient contribué à ce résultat. En effet, les bailleurs des fonds ne se sont pas engagés dans un dialogue avec le projet qu'ils ont considéré comme



un transfert de technologie plutôt que comme une opportunité de création d'une nouvelle approche (inter)sectorielle à la question climatique.

2.7 Cohérence de l'action avec la stratégie de l'UE dans le pays

STP est un pays qui a plusieurs opportunités de dialogue et de coopération avec l'UE afin de renforcer sa contribution à la lutte contre le changement climatique et qui est à ce titre éligible pour être subventionné par l'AMCC. Les priorités du Programme indicatif national STP-UE (2014-2020) du 11^{ème} FED sont l'eau et assainissement et le renforcement des filières agricoles d'exportation. Les liens avec l'AMCC surgissent de l'exécution des projets routiers (10^{ème} FED) qui ont fait face aux enjeux climatiques de l'entretien d'infrastructures hydrauliques et des routes côtières de STP. Le projet avait un grand potentiel à appuyer les actions de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté gérées par des ONG, financées par l'UE. Malheureusement, l'annulation de l'AàP a coupé les relations avec ces dernières et leur engagement dans le développement rural durable. En effet, le projet n'a pas établi de collaborations directes, si ce n'est des liens secondaires, avec d'autres initiatives climatiques et environnementales. Les pourparlers tenus au sein du CNMC se sont limités à l'échange d'informations et de connaissances entre les ministères de tutelle des programmes et des initiatives qui auraient pu collaborer avec le projet AMCC. Ainsi, le projet a fourni des connaissances trop théoriques pour avoir un impact dans les secteurs de l'eau et assainissement et des filières agricoles d'exportation.

2.8 Questions transversales

2.8.1 Egalité des sexes

Le projet n'a pas élaboré une stratégie de genre ou d'inclusion sociale et a mobilisé des spécialistes et des représentants des institutions. Par exemple, les femmes constituent autour de 25% des membres du CNMC. Cette action a promu l'égalité des sexes dans la planification du district. Selon l'approche participative établie dans le guide méthodologique, des femmes ont participé aux groupes communautaires en charge de l'élaboration des PDA de Lembá et de Mé Zochi. Néanmoins, le Cadre logique n'a pas inclus la définition des cibles par genre et, en effet, le projet s'est concentré sur des cibles définies en termes purement techniques sans considérer l'inclusion sociale dans l'identification et l'exécution de ses activités. Mais c'est dans l'élaboration de la Stratégie nationale de communication que cette approche est plus évidente, vu qu'aucune de ses priorités et de ses initiatives ne présente de cibles spécifiquement féminines.

2.8.2 Environnement et changement climatique

L'objet du projet était de renforcer la coordination et promouvoir la gouvernabilité de la question climatique qui est au centre des enjeux environnementaux du développement durable de STP (voir la section de ce rapport sur la pertinence du projet). Son résultat a été de produire et de disséminer des connaissances utiles pour mettre en place des actions climatiques. Comme déjà dit, cette approche s'est limitée aux activités préalables à l'exécution de la planification, de la coordination et du suivi du CC. Ainsi on n'a pas enregistré de progrès dans le domaine de l'environnement et du changement climatique directement liés aux activités du projet.

2.8.3 Principe « leave no-one behind » et approche basée sur les droits

Le projet n'a pas élaboré une approche basée sur les droits et l'inclusion sociale se limitant à agir dans son domaine technique. De même, dans le cas de l'élaboration des PDA, cette dimension juridique et sociale a été



limitée à la participation des femmes, des jeunes et des vieux des villages, sans qu'ils fussent les représentants de groupes organisés. Ainsi, on ne perçoit pas des résultats visibles dans ces domaines en dehors de la priorisation d'actions qui concernent et bénéficient toutes leurs communautés.



3. EVALUATION GLOBALE

Le projet a relancé le CNMC qui conseille le gouvernement dans ce domaine en fournissant des services d'élaboration de propositions, coordination, suivi, communication et échange d'informations entre institutions. Le représentant de l'Institut de météorologie est le point focal de la CCNUCC du CC, mais son influence est très limitée sur la planification climatique et la coordination régionale. La coordination entre les actions en cours et la CDN n'est pas évidente.

La stratégie du projet visait à renforcer la coordination, la planification et le suivi du CC sans les ancrer à leur budgétisation ce qui, avec l'orientation purement technique de l'assistance techniques internationale, a résulté en un faible engagement des décideurs politiques aux activités du CNMC. Ce comité représente les institutions mais pas le secteur privé santoméen. Actuellement, il se limite à organiser des réunions extraordinaires qui donnent des avis techniques sur requête des institutions impliquées dans des initiatives climatiques. Les outils d'appui au comité développés par le projet – base de données et plateforme en ligne - sont pratiquement inactifs, se limitant aux annonces et informations disséminées par Facebook.

Le projet n'a pas fait une réflexion stratégique sur les causes des retards dans l'exécution de ses activités, se limitant à adapter les Devis programmes au contexte et aux exigences immédiates. L'ATI s'est concentrée sur le renforcement des capacités d'une manière ponctuelle plutôt que systématique, en priorisant celles qui auraient contribué à l'exécution des Devis programmes du projet, en absence d'un plan de création des capacités. La formation, la création et la dissémination de connaissances ont renforcé les capacités individuelles des membres de la DGA, Ministères des infrastructures, de l'environnement, de l'agriculture, etc. et des autorités des districts de Mé Zochi et de Lembá.

Cette situation problématique est confirmée par les bailleurs de fonds qui ressentent le manque d'un cadre de référence fiable pour l'intégration des interventions climatiques.

Les institutions de São Tomé e Príncipe mènent des initiatives indépendantes dans l'adaptation au CC en collaborant avec des bailleurs des fonds internationaux (BM, PNUD, JICA, etc.). Leurs capacités sont encore insuffisantes et ne sont pas intégrées dans une action systématique en ligne avec le Plan d'adaptation nationale des actions climatiques. En effet, cet outil de planification n'a pas été mis à jour depuis sa conception malgré l'adoption de la Contribution prévue déterminée au niveau national et la soumission des trois Communications nationales sur le CC. Les capacités des Municipalités des districts de Lembá et de Mé Zochi ont été renforcées et elles les utilisent d'une manière appropriée mais n'ont pas les capacités de mettre en œuvre les PDA développés avec l'appui du projet.

En bref, les faiblesses de l'identification et de la formulation de la stratégie du projet ont produit l'exécution partielle des activités et constituent un défi à la durabilité de ses résultats. Des circonstances contingentes ont gêné la révision de cette stratégie et maintenu l'engagement minimal des partenaires et des bénéficiaires. L'acquis principal de cette initiative constitue en la création des conditions préalables à l'engagement de STP dans l'adaptation au CC afin de préparer le pays à s'adapter d'une manière durable aux changements et à la variabilité climatiques.



4. CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS TIREES

4.1 Conclusions

1. Pertinence

Le projet a été financé dans le cadre de l'Alliance mondiale pour le Changement climatique et conçu en dehors des priorités du Programme indicatif national STP-UE. Il ciblait un domaine fondamental pour la coopération de l'UE avec ce pays en raison de l'impact du CC sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Il visait à établir la coordination locale et à intervenir sur le territoire où les enjeux du développement durable sont étroitement liés à l'adaptation climatique. La vision institutionnelle du projet n'a pas pris en considération :

- la faiblesse des capacités des institutions santoméennes, y compris le mandat limité et contradictoire du Comité national pour le changement climatique (CNMC), qui devrait assurer la coordination sectorielle, afin de promouvoir l'intégration de la question climatique dans leurs actions sectorielles,
- l'intégration de la planification climatique avec sa budgétisation afin d'assurer une étroite liaison entre la négociation des actions climatiques avec l'action du gouvernement de STP,
- la participation du secteur privé qui aurait pu mobiliser des ressources complémentaires par le biais de Partenariats public-privés.

Ces faiblesses ont eu plusieurs effets négatifs sur l'exécution des activités et les résultats du projet, lui enlevant l'ancrage de la coordination de la question climatique dans un cadre de gouvernance sectorielle favorable.

2. Efficience

Le choix du CNMC comme Comité de pilotage du projet a limité son efficacité aux fonctions de liaison et d'échange des connaissances et a empêché la prise des décisions sur la stratégie du projet. En effet, il a fonctionné plutôt comme organe d'échange de connaissances que comme centre décisionnel de haut niveau. Comme conséquence, les trois Devis programmes ont été conçus d'une manière indépendante et ont accentué l'inclination fortement technique de la stratégie du projet. Les changements d'activités n'ont pas pris en considération les résultats des actions de terrain et leur contexte. Les retards se sont accumulés sans que le projet ne prenne en considération et ne réponde aux facteurs qui les ont engendrés, produisant des résultats incomplets. La faiblesse du système de suivi du projet, qui a changé de Cadre logique et d'indicateurs d'un Devis programme à l'autre, a contribué au manque d'informations objectives utiles pour la direction stratégique du projet. En outre, les difficultés de communication entre le bénéficiaire, l'ATI du projet et la Délégation de l'UE à Libreville ont résulté en de nombreuses incompréhensions et retards qui ont conduit à annuler l'AaP (volet 1), qui aurait permis d'appliquer les connaissances développées d'une manière pratique. Cette situation explique l'exécution partielle du budget disponible (42%) et affecte la collaboration avec d'autres initiatives qui auraient pu valider son approche de coordination sectorielle. En définitive, la conception du projet a souffert d'un manque d'appréciation du contexte politique et d'une vision des activités nécessaires pour impacter sur les décisions de haut niveau et sur leur intégration de l'action climatique avec le niveau technique, au cœur de cette initiative.

3. Efficacité

Plusieurs problèmes ont limité l'efficacité de la création et transfert de technologies promus par le projet. Le mandat du CNMC concerne le conseil technique au gouvernement, c'est-à-dire aux ministères, et ne correspond pas à son encadrement politique de haut niveau qui remonte à la Présidence de la République. Le CNMC n'a pas



un rôle décisionnel qui pourrait travailler à la mise à jour et exécution du PANA. C'est donc une position faible qui ne lui permet pas de coordonner l'action climatique des autres institutions. Le manque d'actualisation du PANA et de son alignement avec la budgétisation des actions climatiques contribue à affaiblir le rôle du CNMC dans la coordination sectorielle et à empêcher sa contribution à la planification de l'action par les autres institutions. La sensibilisation, formation et échange de connaissances entre les institutions participant aux réunions du CNMC n'a pas augmenté leur engagement climatique se limitant à renforcer les capacités individuelles de leurs représentants (volet 2 du projet). Ces facteurs, les changements de personnes formées dans les institutions santoméennes et le manque de partenariats avec le secteur privé ont fini par empêcher l'utilisation des acquis du projet, notamment le fonctionnement de la base de données et de la plateforme en ligne qui constituent le cœur du système de suivi du CNMC et des recommandations sur l'harmonisation des politiques, documents législatifs et capacités des institutions de STP.

4. Efficacité

Le relance du fonctionnement du CNMC, la création de capacités, l'échange de connaissances ont permis l'élaboration des Plans distritaux d'adaptation, qui à ce jour n'ont pas encore mis en place. Mais à part l'annulation des projets des ONG (c'est-à-dire le volet 1 du projet) qui aurait dû les rendre opérationnels, cela a empêché la validation et la réplication des PDA dans tout le pays et la mise à jour du PANA. Cette lacune a impacté négativement sur le renforcement de la coordination climatique par le CNMC qui n'a pas eu un objet concret à proposer aux autres institutions santoméennes. Cette situation a impacté négativement sur les résultats des autres activités du projet. Le manque d'exécution des projets des ONG a limité les collaborations avec d'autres initiatives, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté. Elle a rendu impossible de réaliser systématisations et des échanges d'expériences dans le renforcement des capacités et d'utiliser des exemples concrets dans les actions de communication et de sensibilisation. En définitive, le projet n'a pas résolu le problème principal qui gêne le fonctionnement du CNMC et de la DGA c'est à dire l'absence d'une coordination de haut niveau qui rend possible l'harmonisation de leurs actions climatiques et qui les oriente envers des buts communs comme les priorités et les cibles du PANA. Nonobstant son renouvellement, le CNMC est inadéquat par lui-même à assurer cette coordination d'haut niveau de laquelle dépende l'efficacité de son action qui est plus proprement d'exécution technique de cette coordination.

5. Impact

La coordination de la question climatique est encore orpheline d'une direction politique qui guide et met à profit les acquis du projet au sein d'une vision commune, qui régirait la planification et la budgétisation dans ce domaine. Les actions nationales et au niveau des districts dans le domaine du CC continuent à être ciblées d'une manière indépendante, le CNMC se limitant à faciliter le dialogue entre les partenaires. Les bénéficiaires utilisent les capacités et les connaissances bâties par le projet d'une manière individuelle. Alors que plusieurs d'entre eux ont changé de fonction ou d'emploi, cette situation a empêché le renouvellement des politiques et planifications sectorielles et leur harmonisation. Les PDA de Lembá et de Mé Zochi et les nouveaux outils de gestion des informations risquent de devenir obsolètes et la crédibilité du CNMC entre les parties prenantes de tomber de nouveau. Les ministères santoméens subordonnent la question climatique à leurs mandats sans considérer les bénéfices de sa coordination intersectorielle. En plus, comme leurs partenaires privés ne sont pas représentés dans le CNMC, ils jouent un rôle fondamental dans cet éloignement. Aussi dans le cas des collaborations climatiques bilatérales avec les bailleurs des fonds, agences internationales de développement et ONG, les négociations directes gênent l'exécution d'une vision partagée santoméenne et ainsi limitent la valorisation des connaissances, capacités et instruments créés avec l'appui du projet, qui aurait dû créer une vision commune ancrée dans les réalités locales. L'action de la DGA même est subordonnée à ces poussées centrifuges. Le manque de ressources fait que aussi la stratégie de communication est subordonnée au financement des projets



individuels et que les informations générées par le projet sont disponibles mais pas systématisées ou divulguées comme prévu.

6. Durabilité

La stratégie du projet n'a pas considéré les conditions qui assurent la continuité et la réplication de ses résultats. Les capacités techniques créées sont insuffisantes et fragmentaires pour manque d'une stratégie d'ensemble qui en assure la convergence de leur emploi et l'obtention de résultats qui se renforcent mutuellement. Elles sont restées l'acquis de personnes bénéficiaires à titre personnel et qui n'ont pas été étendues à leurs institutions d'appartenance. Aussi dans les deux districts cibles elles sont utilisées au dehors de la mise en place des PDA qui aurait dû être leurs principaux champs d'application. Les capacités du CNMC, en absence d'une position institutionnelle appropriée avec son mandat, et en raison de l'insuffisance de ce mandat, sont pratiquement les mêmes qui existaient au commencement du projet, ce qui empêche l'établissement d'une coordination nationale de la question climatique. Les autres institutions santoméennes n'ont pas renforcé leurs capacités et n'utilisent pas les connaissances et les outils du projet pour s'aligner aux priorités et aux exigences climatiques (synthétisées dans le PANA) qui n'ont pas une valeur obligatoire et qui restent secondaires par rapport à leurs mandats. Le CNMC, la DGA et leurs partenaires continuent à être dépendants des bailleurs des fonds pour l'exécution de leurs fonctions fondamentales, en manque de budgétisation des actions climatiques et de participation du secteur privé. Leurs actions ne font pas encore partie d'un effort intégré et convergeant au niveau national. Les contradictions entre les différentes interventions, nationales et locales, qui ne répondent à une vision nationale que d'une manière théorique sont une menace à la durabilité de leurs actions et de leurs collaborations avec les bailleurs des fonds. Enfin, le CNMC n'a pas l'autorité pour faciliter l'intégration des actions de STP avec les initiatives régionales ce qui signifie une autre inconformité avec le constat que la réponse climatique intègre et harmonise les actions aux divers niveaux géographiques.

7. Transversaux

Le projet a adopté une stratégie entièrement technique qui n'a considéré l'inclusion sociale, le genre et l'approche basé sur les droits dans l'élaboration de ses activités. En effet, il a promu ces thèmes comme éléments de la planification à l'adaptation au CC dans les districts de Lembá et de Mé Zochi. Cette approche, appréciée par les partenaires du projet, n'a pas donné lieu à des bénéfices directs et concrets pour les groupes les plus vulnérables de la population du fait que ces deux PDA n'ont pas encore été mis en place et que leur méthodologie participative n'a pas été répliquée dans d'autres districts ou utilisée pour revoir la planification climatique nationale, et assurer le déploiement d'une vision partagée de la question et des actions climatiques.

4.2 Enseignements tirés

1. *CNMC et DGA*. Promouvoir la révision du mandat du CNMC afin que :

- son action soit directement dépendant de la Primature et des Ministères sectoriels,
- le secteur privé participe comme membre à ses réunions (e.g., les représentants des agriculteurs et des pêcheurs)
- il soit en charge de la révision et exécution du Plano de Acção Nacional para Adaptação às Mudanças Climáticas (PANA)



L'engagement du PNUD dans l'exécution de l'*Adaptation policy checklist* (PNUD / DGA) pourrait fournir des inputs pour l'exécution de cette révision du mandat du CNMC qui, à son tour, devrait encadrer l'intégration de la question climatique dans une approche ciblée (c'est-à-dire avec des indicateurs de résultats) intersectorielle et temporellement limitée et objet d'un suivi.

Il est donc important de séparer les fonctions de liaison technique et communication du CNMC de son rôle comme exécuteur des décisions politiques, c'est-à-dire de validation et budgétisation du PANA et des autres instruments stratégiques de la politique climatique. Dans l'exécution de sa fonction stratégique, le CNMC (ou mieux son Assemblée) devrait être présidé par la Primature ou le Ministre de l'Environnement. La collaboration avec le projet du PNUD d'appui à la révision du PANA devrait fournir les inputs pour la mise à point de cette approche.

2. Délégation de l'UE. Séparer les fonctions des institutions assistées, tel que le CNMC, du pilotage des projets d'assistance. Le Comité de pilotage assure l'orientation stratégique des projets et ne doit pas coïncider avec leur appropriation par les partenaires. La présence du représentant de la Délégation de l'UE à Libreville devrait assurer cette présence (normalement comme observateur) dans les Comités de pilotage des projets.

Utiliser le Cadre logique des projets comme instrument contractuel et que pourtant le suivi et évaluation de ces initiatives soit mis en place pour les chargés de leur exécution. Ceux-ci doivent fournir régulièrement, et pas seulement dans les rapports d'activités, les valeurs de indicateurs au Comité de pilotage afin d'assurer que le suivi des indicateurs appuie la prise de décisions stratégiques du projet.

3. CNMC. Assister les organisations santoméennes dans la participation aux accords et programmes régionaux qui ont une pertinence climatique, comme l'inscription des autorités locales à la Convention des Maires pour l'énergie et le CC. Cette action pourrait devenir une composante de la Stratégie nationale de communication du CC.

4. CNMC et DGA. Négocier avec les bailleurs des fonds (BM, PNUD, IFAD, UE, etc.) l'inclusion d'un volet concernant le renforcement des capacités de budgétisation du CC dans leurs programmes d'assistance.

5. CNMC et DGA. Promouvoir la formulation d'une Stratégie intersectorielle de formation des capacités et gestion des connaissances dans le domaine du CC en valorisant les résultats de l'Etude du cadre institutionnel et législatif réalisé par le projet. Négocier avec les bailleurs des fonds des activités de formation institutionnelle dans le cadre de la Stratégie dite, incluant des actions d'échange d'expériences et de systématisation / dissémination des connaissances. C'est souhaitable que les projets centrés sur le renforcement institutionnel formulent une stratégie ou plan de formation et de gestion des connaissances qui réunit d'une manière organique toutes les activités pertinentes et couvre d'une manière systématique les besoins de formation des partenaires et des bénéficiaires.

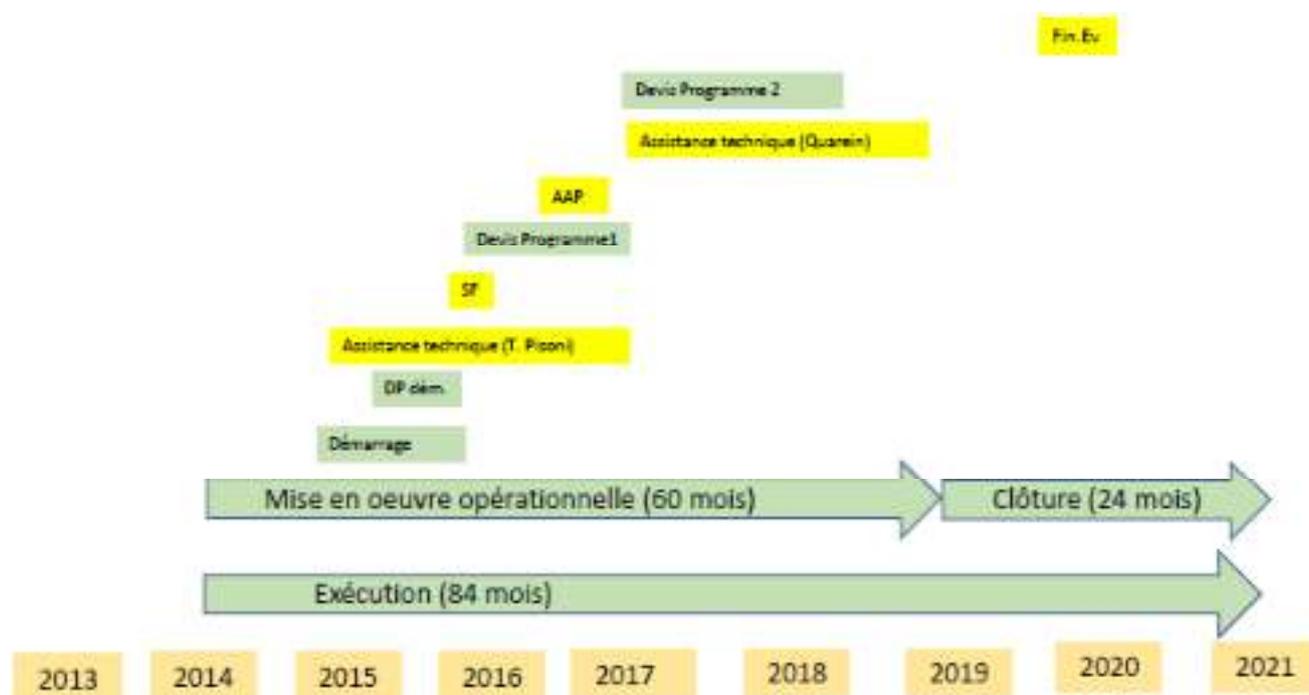
6. CNMC et DGA. Assurer que les activités de communication des projets de CC soient alignées et réalisent les priorités de la Stratégie nationale de communication du CC élaborée avec l'appui du projet

7. CNMC. Assurer l'inclusion de la question de genre l'approche basée sur les droits dans la révision du PANA, de la Stratégie nationale de communication sur le CC et les autres outils de travail élaborés par le projet.



ANNEXES

1. Chronogramme du projet



2. Budget

1. Allocations du volet 2

| item | DP | | ATI | Total | |
|----------------------|----------------|---------|---------|-----------|-------|
| | STD | euro | euro | euro | % |
| A. 2015-2017 | | | | 351 722 | 30,06 |
| ATI 1 | | | 181 720 | 181 720 | |
| DP démarrage: 4 mois | 1 911 040 000 | 78 002 | | 78 002 | |
| DP 1: 12 mois | 2 254 000 000 | 92 000 | | 92 000 | |
| B. 2017-2019 | | | | 818 167 | 69,94 |
| DP 2: 12 mois | 2 900 000 000* | 118 367 | | 118 367 | |
| ATI 2 | | | 699 800 | 699 800 | |
| C. Total | 8 302 292 350 | 288 369 | 881 520 | 1 169 889 | 100 |
| % | | 24,64 | 75,35 | 100 | |

* Budget revue par l'avenant n. 2 du 27/12/2017. Sa valeur dans la version initiale du Devis programme 2 était STD 4 137 252 350.

Sources : Devis programmes, contrats des ATI

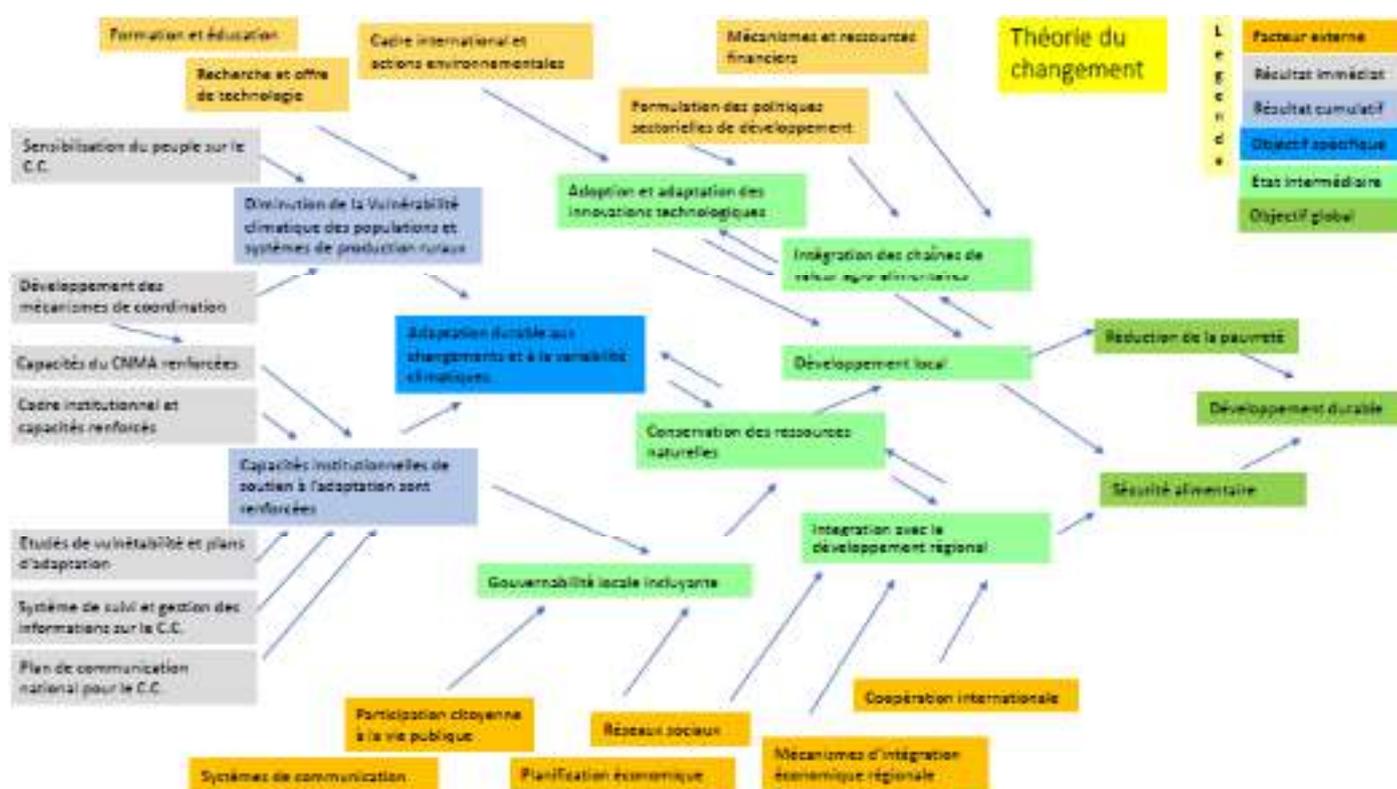


2. Dépenses totales

| n. | Intitulé | Montant prévu (euro) | Montant consommé (euro) |
|----|--|----------------------|-------------------------|
| 1 | Actions de terrain dans les districts de Lembá et Mé Zochi (volet 1) | 1 500 000 | - |
| 2 | Appuis institutionnels AMCC (volet 2) | 1 350 000 | 1 226 272,22 |
| 3 | Audit | 50 000 | 13 427,50 |
| 4 | Évaluation | 50 000 | 31 890,00 |
| 5 | Visibilité | 30 000 | - |
| 6 | Imprévus | 20 000 | - |
| | Total | 3 000 000 | 1 271 589,72 |

Sources: Convention de financement, Apresentação final do Equipo da Asistencia Técnica, Audit et Evaluation finale

3 Théorie du changement reconstruite



4 Questionnaire avec les questions de l'évaluation

A. Version française

1. Identification

1.1 Date

1.2 Place



1.3 Informant(s)

1.4 Tâche(s)

1.5 Organisation

2. *Questions*

2.1 Quelles sont les relations entre la stratégie du projet et les politiques et programmes de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire?

2.2 Comment le projet a-t-il impacté l'exécution de la Contribution déterminée au niveau national?

2.3 Comment le projet a-t-il contribué à la révision du cadre législatif dans le domaine de l'environnement et de Changement climatique ?

2.4 Quels sont les enjeux de l'accès à la plateforme sur le Changement climatique?

2.5 Comment le projet a-t-il affecté la révision des politiques et programmes sectoriels?

2.6 Comment le projet a-t-il promu des études et des recherches climatiques, environnementales, agricoles?

2.7 Quels sont les mécanismes actuels d'accès aux informations climatiques et environnementales?

2.8 Comment sont employées les capacités et les informations générées par les activités du projet?

2.9 Quels problèmes financiers ou délais ont affecté l'exécution des activités du projet?

2.10 Quels sont les résultats et les enjeux de la mise en place des plans d'adaptation climatique dans les districts de Lembá et Mé Zochi?

2.11 Quels sont les résultats et les enjeux de la coordination et du suivi de l'adaptation au changement climatique?

2.12 Quelle a été la contribution du projet au renforcement du cadre institutionnel du développement durable de STP?

2.13 Quels sont les plans et les actions qui continuent les activités et les résultats du projet?

B. Versão portuguesa

1. *Identificação*

1.1 Data

1.2 Lugar

1.3 Informador

1.4 Tarefa

1.5 Organização

2. *Perguntas*

2.1 Qual é a relação entre a estratégia do projeto e a redução da pobreza e as políticas e programas de segurança alimentar?



- 2.2 Como é que o projeto teve impacto na implementação da Contribuição Determinada a Nível Nacional?
- 2.3 Como contribuiu o projeto para a revisão do quadro legislativo para o ambiente e as mudanças climáticas?
- 2.4 Quais são os desafios do acesso à Plataforma das Alterações Climáticas?
- 2.5 Como é que o projeto afetou a revisão das políticas e programas sectoriais?
- 2.6 Como é que o projeto promoveu estudos climáticos, ambientais e agrícolas e investigação?
- 2.7 Quais são os mecanismos atuais de acesso à informação sobre o clima e o ambiente?
- 2.8 Como são utilizadas as capacidades e informações geradas pelas atividades do projeto?
- 2.9 Que problemas financeiros ou atrasos afetaram a prestação de atividades do projeto?
- 2.10 Quais são os resultados e os desafios da implementação de planos de adaptação climática nos distritos de Lemb e Me Zochi?
- 2.11 Quais são os resultados e os desafios da coordenação e do acompanhamento da adaptação às mudanças climáticas?
- 2.12 Qual foi o contributo do projeto para o reforço do quadro institucional da STP para o desenvolvimento sustentável?
- 2.13 Que planos e ações prosseguem as atividades e os resultados do projeto?

5 Matrice de l'évaluation

| <i>Critère</i> | <i>Question de l'évaluation</i> | <i>Indicateur : Valeur</i> | <i>Source d'information</i> | <i>Questionnaire</i> |
|----------------|---|---|--|---|
| Pertinence | Dans quelle mesure l'action a pu contribuer à consolider les efforts de développement de STP, en particulier ceux en matière de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire? | Nombre de documents programmatiques élaborés : 2 PDA (Mé Zochi et Lembá) | Interviews, rapports sectoriels, statistiques nationales | Quelles sont les relations entre la stratégie du projet et les politiques, programmes de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire? |
| | Dans quelle mesure l'action a pu engager davantage STP dans une voie d'adaptation durable aux changements et à la variabilité climatiques? | Résilience au CC des populations cibles : Aucun progrès dû aux résultats du projet. | Interviews, visites de terrain | Comment a impacté le projet sur l'exécution de la Contribution déterminé au niveau national? |
| | Est-ce que les objectifs de l'AMCC sont cohérents avec les objectives et les initiatives législatives nationales dans le domaine de l'environnement et de Changement climatique (CC)? | Consensus national sur les politiques de CC : Fragmentaire, manque de révision du PANA. | Interviews, politiques nationales | Comment a contribué le projet à la révision du cadre législatif dans le domaine de l'environnement et de Changement climatique ? |
| Efficience | Est-ce que les ressources financières et humaines pour la mise en œuvre de l'action ont été suffisantes? | Taux d'exécution du budget du projet : 42% | Rapports du projet, interviews | Que problèmes financiers, délais ont affecté l'exécution des activités du projet? |
| Efficacité | Dans quelle mesure l'action a contribué au bon fonctionnement et la | Réunions du Comité National pour les CC : 16 réunions extraordinaires | Interviews | Quels sont les enjeux de l'accès à la plateforme sur le Changement climatique? |



| | | | | |
|------------|--|--|---|---|
| | pérennisation de la plateforme sur les CC? | | | |
| | Dans quelle mesure l'action a contribué à la mise en cohérence et à la mise à jour du cadre de planification en rapport avec les CC et appuyer les démarches d'intégration de la question climatique et environnementale dans les politiques et programmes sectoriels? | Nombre de politiques et de plans nationaux intégrant la question climatique et environnementale : 1 (PANA, à mettre au jour) | Politiques et plans nationaux | Comment a le projet affecté la révision des politiques et programmes sectoriels? |
| | Dans quelle mesure l'action a soutenu des études et des recherches appliquées en matière d'adaptation climatique (i.e. reboisement, irrigation, résilience de modes d'agriculture, la recherche agronomique, etc.)? | Nombre d'études et de recherches appliquées dans le CC : 4 études diagnostiques (2 nationaux, 2 distritaux) | Interviews | Comment a le projet promu des études et des recherches climatiques, environnementales, agricoles? |
| | Dans quelle mesure l'action a renforcé l'accès à l'information et favorisé les échanges d'information? | Nombre de mécanismes d'information sur le CC : 2 : CNMC et plateforme d'appui au CNMC (non fonctionnelle) | Interviews | Quels sont les mécanismes actuels d'accès aux informations climatiques et environnementales? |
| | Dans quelle mesure l'action a contribué au renforcement des compétences des cadres de l'administration centrale, du gouvernement régional et des districts (voire aussi des ONG, associations et coopératives paysannes)? | Nombre de cadres formés et actives dans leurs organisations : 41 | Interviews, Rapports de projets | Comment sont employées les capacités et les informations générées par les activités du projet? |
| Impact | Dans quelle mesure l'action a contribué à la diminution de la vulnérabilité des populations rurales du Nord de São Tomé et de leurs systèmes de production? | Analyse de la vulnérabilité dans les districts de Mé Zochi et de Lembá : 2 analyses réalisées | Interviews, visites de terrain | Quels sont les résultats et les enjeux de la mise en place des plans d'adaptation climatique dans les districts de Lembá et Mé Zochi? |
| | Dans quelle mesure l'action a renforcé les capacités institutionnelles de soutien à l'adaptation au changement climatique? | Mécanismes institutionnels de coordination du CC : 1 partagé entre la DGA et le CNMC | Interviews, politiques et plans sur le CC | Quels sont les résultats et les enjeux de la coordination et du suivi de l'adaptation au changement climatique? |
| Durabilité | Dans quelle mesure l'action a contribué à atteindre les objectifs du développement durable de STP? | Analyse des changements socio-économiques dans les districts de Mé Zochi et de Lembá : Aucune | Interviews, visites de terrain | Quelle a été la contribution du projet au renforcement du cadre institutionnel du développement durable de STP? |
| | Quels sont les effets à long terme de cette action? | Nombre de projets, plans, actions dans le CC exécutés dans les districts de Mé Zochi et | Interviews, visites de terrain | Quels sont les plans et les actions qui continuent les activités et les résultats du projet? |



| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | | de Lembá : Aucun. Question climatique incluse d'une façon fragmentaire dans des projets de développement local. | | |
|--|--|---|--|--|

6 Bibliographie

- 2005 08 Estrategia nacional para a reducao da pobreza STP resumo
2012 03 STP Estrategia Nacional de Reducao de la Pobreza II 2012 -2016
2012 07 19 Jean-Paul Ledant Rapport de mission d'identification de projet AMCC STP GCCA
2012 12 24 EU Decision de financement incl. PAA n°DCI-ENV2012024-318
2013 CRIS référence DCI-ENV/2013/24318 Implementing Decision on the Annual Action Programme 2013 Part III for the ENRTP Fiche d'action
2014 06 12 Convention de financement AMCC STP DEC1578167
2014 10 15 Tiziano Pisoni Assistance technique Offre Technique
2014 Document projet Reduction de la vulnerabilite climatique a Sao Tome et Principe Termes de référence
2014 Programme indicatif national Sao Tome et Principe 2014 - 2020
2014 Tiziano Pisoni Assistance technique long terme Contrat de services
2014 Tiziano Pisoni Assistance technique Offre financiere Budget 2 ans euro 181720
2015 02 26 DUE lettre de transmission de la Signature du contrat de service n. 2015356481
2015 03 10 AT Tiziano Pisoni Contrat signe Assistance technique - Document technique
2015 04 20 Tiziano Pisoni Rapport Preliminaire d'activités Mars - Avril 2014
2015 09 30 Intended Nationally Determined Contribution STP
2015 10 Rapport d'activités intermédiaires 03 2015 - 09 2015
2016 02 01 Devis-programme de demarrage signé 1 12 2015 - 31 3 2016 Orcamento programe Periodo de arranque
2016 02 01 DUE lettre de transmission du Devis programme de demarage Fiche de circulation
2016 03 10 Geraldo Carreiro Mission de terrain STP 22 02 2016 - 26 02 2016 GCCA
2016 04 Tiziano Pisoni Rapport d'activités interimaire n. 2 Octobrte 2015 - Mars 2016
2016 06 Participatory approach to discuss novel law implementation strategies in STP
2016 06 Relatorio das Despesas Periodo de Arranque 1 2 2016 - 31 5 2016
2016 06 Relatorio de execução n. 1 Periodo de Arranque 1 2 2016 - 31 5 2016
2016 07 Relatório de seguimento da execução do projeto ate 2016 06 30
2016 09 20 TdR Asistencia técnica Tiziano 2016 09 20 TdR Asistencia técnica
2016 10 21 DUE lettre de transmission du Devis programme 1 Fiche de circulation euro 92000
2016 10 26 Devis programme 1 AMCC signe 1 6 2016 - 31 5 2017 Orcamento programa
2016 10 27 DUE lettre Demande de derorogation pour le lancement de l'AAP
2016 10 Rapport d'activités interédiaire 3 04 2016 - 09 2016
2016 10 Tiziano Pisoni Rapport d'activités interimaire n. 3 Avril Septembre 2016
2016 11 17 DUE lettre pour la Demande d'accord prealable procedure ouvert volet NGO
2017 01 04 correspondance sur l'Avenant AB Prolongation FDI Fiche de circulation
2017 04 rapport final d'activités 03 2015 - 03 2017
2017 04 Tiziano Pisoni Rapport final d'activités 10 03 2015 - 09 03 2017
2017 06 12 Agenda Contrato de l'assistance technique
2017 06 12 Devis programme 2 Quadro logico
2017 06 12 Devis programme 2 signé 1 6 2017 - 30 11 2018 Orcamento do programe
2017 06 12 DUE Note de cloture technique et financiere du contrat
2017 06 12 Quarein Contrat de services signe 1ere partie euro 699800
2017 06 12 Quarein Contrat de services signe 2eme partie Annexes
2017 06 12 Quarein Contrat signé Fiche de circulation
2017 06 12 Quarein Devis programme 2 Annexes
2017 06 12 Termes de référence de l'équipe d'assistance technique AMCC STP
2017 06 RF n. 1 Memoria nº1OP1 Registo das despesas N.º 1 do 1 11 2016 - 31 05 2017
2017 06 RF n. 1 relatorio nº1 OP1-Execução DGA AMCC Relatorio de execucao nº 1 do 1 11 2016 - 31 05 2017
2017 06 RF n. 2 OP n. 2 Pedido de adiantamento n. 2 do 1 2 2017 - 31 5 2017



2017 08 Relatório inicial 12 06 2017 - 11 08 2017
 2017 10 05 Oikos carta a DGA do AAP ONGs
 2017 10 05 Oikos carta a DGA so o AAP ONGs
 2017 10 Relatório Intercalar N. 1 12 08 2017 - 11 10 2017
 2017 11 24 DUE lettre de transmission Avenant N. 1 du contrat Quarein Fiche de circulation
 2017 11 27 Avenant N° 1 du contrat Quarein euro 699800
 2017 11 30 Pedido de adiantamento n. 2 1-2-2017 - 31-5-2017
 2017 12 15 DUE carta a DGA sur l'AAP ONGs
 2017 12 27 Avenant N° 2 du contrat Quarein euro 729800
 2017 UNDAF STP 2017-2021
 2018 01 15 Avenant n° 2 du contrat Quarein Fiche de circulation
 2018 01 Relatório Semestral N. 1 06 2017 - 12 2017
 2018 02 08 Demande d'advance Devis programme 2
 2018 03 22 Avenant AB Fiche de circulation Fiche bancaire
 2018 06 Relatório Semestral N. 2 12 12 2017 - 11 06 2018
 2018 07 Manual de edição do sítio Web do CNMC
 2018 07 Plano distrital de adaptação às mudanças climáticas districto de Lembá 2019 - 2022
 2018 07 Plano distrital de adaptação às mudanças climáticas districto de Mé Zochi 2019 - 2022
 2018 08 17 Relatorio da missao do perito principal 2 08 (12 06 2018-11 09 2018)
 2018 08 17 Reuniao extraordinaria do CNMC n. 13
 2018 08 21 Apresentação dos productos do resultado 2
 2018 08 21 Apresentação dos productos do resultado 2 (powerpoint)
 2018 09 Diagnóstico do quadro institucional e legislativo da mudança climática, das responsabilidades, capacidades e meios técnicos e financeiros
 2018 09 Diagnóstico dos Instrumentos de Política e dos Desafios Técnicos ao nível da Planificação e da Implementação
 2018 09 Linhas diretrizes para melhorar a integração transversal da mudança climática nas políticas setoriais da RDSTP
 2018 10 24 Note de dossier Avenant AV au Devis programme 2 et check list Fiche de circulation
 2018 11 05 Avenant 1 au Devis programme 2 Budget
 2018 11 05 Avenant 1 au Devis programme 2 Révision budgetaire
 2018 11 12 Plano de Implementação das NDCs de São Tomé e Príncipe
 2018 11 21 Reuniao extraordinaria do CNMC n. 14
 2018 11 Estratégia Nacional de Comunicação para as Mudanças Climáticas 2019-2022
 2018 11 Modelo de Plano de Acao de Comunicacao
 2018 11 Quadro Lógico da Estratégia Nacional de Comunicação para as Mudanças Climáticas
 2018 11 Relatorio da missao do Perito nao principal 4 Valerie de Oliveira
 2018 12 Relatorio técnico N°2 OP2-Execução DGA AMCC Relatorio de execucao N.º 2 e Final 1 1 2018 - 11 12 2018
 2018 EU Communication and visibility requirements
 2018 Termos de referencia para o gestor da plataforma do CNMC
 2019 01 Relatório Semestral N. 3 12 06 2018 - 11 12 2018
 2019 05 08 Apresentação final do Equipo da Assistencia Técnica
 2019 06 28 Plano de Implementação das NDCs de São Tomé e Príncipe Atualizado
 2019 06 Logframe do contrato de Assistencia técnica
 2019 06 Logframe do projeto
 2019 06 Política de Dados Abertos do CNMC
 2019 06 Proposta de alteração ao Decreto lei DL132012
 2019 06 Proposta do Regulamento Interno do CNMC
 2019 06 Relatorio da missao do Perito nao principal 2 Malene Winblad 13 05 2019 - 15 05 2019
 2019 06 Relatorio da missao do Perito nao principal 3 Miguel de Castro Neto 05 2019
 2019 06 Relatorio da missao do Perito nao principal 4
 2019 07 Relatorio da missao do Perito principal 2 Luis Alvez 12 3 2019 - 11 06 2019
 2019 07 Relatório semestral n. 4 y final AMCC 12 12 2018 - 11 06 2019
 2019 08 17 Apresentação dos productos do resultado 2 CNMC
 2019 11 14 Ernst and Young Checklist contrat Audit
 2019 11 14 Ernst and Young Contrat signé
 2019 11 14 Plano nacional de desenvolvimento sustentável de STP 2020 - 2024
 2020 03 06 Landell Mills Evaluation finale du programme AMCC STP Contrat signé euro 31890
 2006 12 Plano de acção nacional para adaptação as Mudanzas climáticas



2010 10 Plano de accao nacional no ambito do projeto regional GEM-CG
 2005 Primeira comunicacao nacional sobre as mundanzas climaticas
 2015 09 Intencoes de contribucoes determinadas a nivel nacional INDC
 2019 03 Terceira comunicacao nacional sobre as mundanzas climaticas

7 Chronogramme de l'enquête de terrain

| | | | |
|--------|------------|--|---|
| 23-oct | Lisbonne | voyage du domicile à Lisbonne | |
| 24-oct | São Tomé | voyage de Lisbonne à São Tomé | |
| 25-oct | São Tomé | | |
| 26-oct | São Tomé | Albert Losseau - DUE | Briefing, coordination de l'équipe Interview |
| | | Alberto Pereira - GAON Marcelino Narciso - GAON Lourenço Monteiro - DGA Nilda da Mata - Presidencia, CNMC | Interview |
| 27-oct | São Tomé | Tiziano Pisoni - ATI | Interview |
| | | João José d'Alva - Direção das Florestas e Biodiversidade, MdA Antonio Meyer - DFB, membre du CNMC Pascoa Costa - DFB Sabino Pires Carvalho - DFB | Interview |
| 28-oct | São Tomé | Eduardo Elba - Federação das ONG | Interview |
| 29-oct | Mé Zochi | Americo de Ceita - presidente da Camara de Mé Zochi Alidiu Da Cunha - Camara de Mé Zochi Ana Gomes - ATI, Quarein | Interview Remote interview |
| | Lembà | Osvaldo Goudinho Alves de Carvalho, CECAB Monte Forte | Interview |
| 30-oct | São Tomé | Albert Losseau - DUE Nilda da Mata - Presidencia, CNMC Lourenço Monteiro - DGA Marcelino Narciso - GAON Alberto Pereira - GAON | Restitution / debriefing |
| 31-oct | São Tomé | voyage de São Tomé à Lisbonne | |
| 1-nov | | voyage de Lisbonne au domicile | |
| 5-nov | À distance | Maite Mendizaval - UNDP Enrico Dal Farra - UNDP | |

8 Informateurs

| Prénom | Nom | Organisation | Tâche | Courriel | Telephone |
|-------------|-----------------------|---|---|------------------------|---------------|
| Sr. João | D'Alva | Direction des Forêts et Biodiversité du Ministère de L'Agriculture, Pêches et Developpement rural | Direitor das Florestas e Biodiversidade | jjcm.alva@gmail.com | +239 994 0067 |
| S.ra Nilda | da Mata | Présidence, Comité National pour les Changements Climatiques | Membre du CNMC | nildabmata@hotmail.com | |
| Sr. Américo | da Conceição de Ceita | Camara distrital de Mé Zochi | Président de la Municipalité | | |



| | | | | | |
|---------------|----------------------------|---|--|----------------------------|------------------|
| Sr. | Alidiu Da Cunha | Camara distrital de Mé Zochi | | | |
| Sr. Osvaldo | Goudinho Alves de Carvalho | CECAB Monte Forte | Bénéficiaire de la formation du projet | | |
| Sr. Eduardo | Elba | Fédération das ONG STP (FONG) | Secrétaire Permanent | eduardoelba93@hotmail.com | +239 990 8858 |
| Sr. Lourenço | Monteiro de Jesus | Direction générale de l'Environnement du Ministère de l'environnement | Direitor geral | lmonteirodejesus@gmail.com | +239 990 4445 |
| Sr. Tiziano | Pisoni | Experto | ATI (1 ^{ère}) | tiziano.pisoni@gmail.com | +239 222 5398 |
| Sr. Marcelino | Narciso | GAON | | | |
| S.ra Ana | Gomes | Quarein | Cheffe de l'ATI (2 ^{ème}) | | +351 965 491 362 |
| Sr. Alberto | Pereira | GAON | | | |
| Sr. Antonio | Meyer | DFB | Membre du CNMC | | |
| Sr. Pascoa | Costa | DFB | | | |
| Sr. Sabino | Pires Carvalho | DFB | | | |
| S.ra Maite | Mendizaval | UNDP | Energie | | +34 603 772 918 |
| Sr. Enrico | Dal Farra | UNDP | Climat et ressources énergétiques | | |

9 Indicateurs du projet

Ces indicateurs ne correspondent pas à ceux du Document du projet qui, entre autres, n'ont pas été définis dans leur cibles et sont trop nombreux pour représenter les achèvements du projet d'une manière holistique. Ils systématisent les valeurs des indicateurs rapportés par l'ATI (c'est-à-dire établis par les Devis programmes de croisière) qui ne coïncident pas avec ceux du Cadre logique. En effet, ils mesurent l'exécution des activités de cette action plutôt que leur impact sur les bénéficiaires et sur leur contexte.



- 1 Secteurs inclus dans la réponse au CC : 9, Entités mobilisées : 50
- 2 CNMC réactivé, équipé et en charge de la coordination du CC : 16 réunions
Base de données et Plateforme de suivi des projets dans le secteur du CC ; Liens aux réseaux sociaux (website, Facebook, Twitter, You Tube) établis ; Proposition de révision du Décret législatif et du Règlement du CNMC.
- 3 Personnes formées dans les domaines techniques et informatique : 41
- 4 Mécanismes et textes légaux analysés : 42, Politiques sectorielles analysées : 37 et Textes légaux analysés : 34, et leur alignement aux priorités du CC
Troisième communication nationale sur le CC (2019)
Guide méthodologique pour les PDA
Lignes directrices pour améliorer l'intégration transversale du Changement climatique dans les politiques sectorielles de RDSTP
- 5 Etudes diagnostiques: 4: Cadre Institutionnel et Législatif; Politiques Institutionnelles et les Défis Techniques; Districts de Lembá et de Mé Zochi
Plans d'adaptation au CC: 2: Districts de Lembá et Mé Zochi
- 6 Stratégie National de Communication et Plan d'action
28 actions de communication réalisées

Sources: Rapport final d'activités (10/03/2015-09/03/2017), Relatório semestral n. 4 y final AMCC (12/12/2018-11/06/1919)





The content of this publication is the sole responsibility of Landell Mills International Ltd. and can in no way be taken to reflect the views of the European Union.